LE MÉCRÉANT ardécho--drômois

BULLETIN DES
LIBRES PENSEURS
DE LA FADLP
antérieurement « La Libre Pensée Ardéchoise »

pages ***SOMMAIRE***

2	Édito / Agenda - Les nôtres
3	Stands LP aux AmFIs et à trois forums des associations
4 à 6	*« La faute à qui ? »* sur la Palestine (1ère partie)
6 & 7	Soutien au peuple palestinien
7	Parrainages républicains
8	Le *« père »* Bernard (FMND) en correctionnelle
9	Pierre Vignon, un autre son de cloche
9	Histoires naturelles - Jules Renard
10	Trois contentieux
10 à 12	Des élus réparent le lien et/ou les lieux de culte
12	Rencontre avec l'esprit critique
13	Caricature cléricale (1924) : *« Les libertés qu'on vole »*
14 à 17	*« La force noire »*, par le lieutenant-colonel Mangin
18	Chute d'une idole - Omerta de l'Église catholique
19	Déclaration du Mouvement de la Paix
20 & 21	Uniforme, drapeau, SNU : gar(d)e à vous !
21 & 22	21 septembre - journée internationale de la Paix
22 à 24	Libres penseurs résistants en Ardèche (1)
25 à 27	Pétoires et goupillons
28	Qu'est-ce que la LP - Abonnements - Adhésions

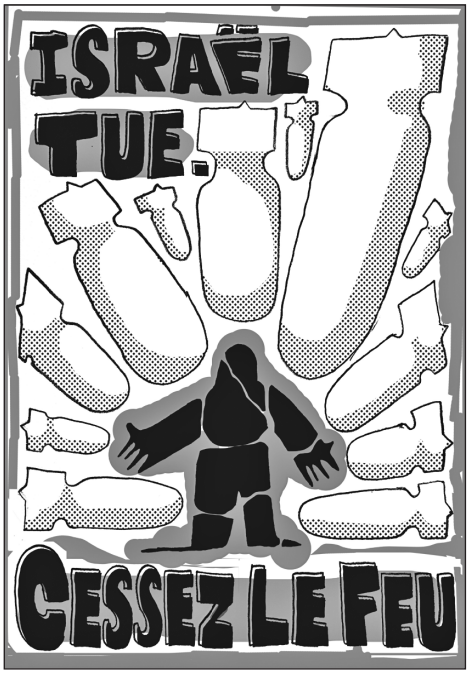

graphisme Lola Belloni

Grouès déboulonné…

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Directeur de publication : Jean DEBRAINE
Fondateur / Gérant 1978-82 : Paul BERNARD
n° de C.P.A.P.P. : 0922 G 87019
n° d'I.S.S.N. : 2607-2548
adresse mail : librepensee07.26@gmail.com
imprimé par nos soins

3e trimestre 2024
vendémiaire CCXXXIII
septembre - n°178

Bulletin trimestriel de la Fédération Ardéchoise et Drômoise de Libre Pensée **3,00 €**

Édito

Le Comité général de la Libre Pensée s'est tenu à Paris à la Bourse du Travail le 14 septembre.
Autour de 70 délégués étaient présents pour débattre autour des rapports (votés à l'unanimité des présents de l'AG de juin de la LP 07-26). Une déclaration du Comité général a été adoptée, après intégration d'une partie des amendements proposés. Un numéro de la Libre Pensée militante en rendra compte.

La veille avait lieu l'assemblée générale d'Entraide et Solidarité… et la sortie d'un livre annoncé sur son histoire et son activité d'aujourd'hui : *« La solidarité en action, une œuvre à préserver »*, ouvrage collectif dirigé par Louis Couturier pour l'Irelp. La situation financière d'ESLPF, après avoir été très préoccupante, est pour un certain temps assurée, grâce à un legs important. C'est pourquoi un presque retour à la répartition antérieure entre FNLP, ESLPF et IRELP (55,00 / 1,50 / 4,00 € respectivement) a été rendu possible via le *« congrès extraordinaire »* inséré dans le Comité général.

En tant que délégué ardécho-drômois, j'étais présent à ces deux journées (ainsi qu'à la CAN du dimanche 16). J'avais prévu une courte intervention au CG sur notre stand aux AmFIs mais mon inscription n'a malencontreusement pas été notée. Elle a été faite lors de la CAN, et se trouve, à peu de chose près, en page 3 ci-contre. Le CG (sur une seule journée) n'est pas comparable à un congrès, et il est difficile d'en dégager des *« impressions »* comme l'avait fait Émilie en 2019.
Quoiqu'il en soit, si je devais choisir deux mots pour le caractériser, ce serait *« unité »* et *« efficacité »*. Ni effets de manche, ni polémiques stériles, ni longs développements autour des activités de *« ma fédé qu'est la meilleure… »*. Et dans la période qui s'ouvre, ça tombe plutôt bien !

Les annonces successives de la nomination d'un 1er ministre, puis d'un gouvernement, entérinent l'existence d'un *« front réactionnaire »* qui n'est ni républicain, ni démocrate. Une sorte de coup d'état du tout petit monarque vient sceller l'alliance, déjà réalisée autour de la loi Darmanin, entre la Macronie, LR et le RN. Les masques, pour autant qu'ils cachaient encore quelque chose, sont définitivement tombés. Les *« combines politiciennes de la Ve République »* citées dans la déclaration du CG sont à l'œuvre, et la nomination d'un Retailleau, digne héritier du royaliste vicomte Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon, sonne le glas d'une Ve République gangrénée jusqu'à l'os.
La Libre Pensée luttera, sur le terrain qui est le sien, pour la démocratie et la Constituante souveraine, à travers son plan de sortie de la loi Debré, la proposition de Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser, celle d'une *« Rencontre nationale militante »*, et le procès du Macronisme. Ou plutôt de la Macronie car, de même qu'il n'existe pas d'*« idées »* d'extrême-droite, la terminaison en *-isme* supposerait l'existence d'un concept ou d'une théorie, là où il n'y a qu'un sinistre bricolage au service du Capital.

Le Mécréant que voilà aborde à la fois nos combats locaux d'aujourd'hui contre l'embrigadement de la jeunesse, pour la paix, la solidarité avec le peuple palestinien, pour le respect de la loi de 1905, et plusieurs éclairages historiques (d'autres ont été mis en attente, en raison d'une *« actualité »* chargée…). Bonne lecture !

Jean Debraine,
secrétaire de la LP 07-26

Les nôtres

Daniel à Joyeuse, le 11 novembre 2018

Nous avons appris le décès de **Daniel Roche**. Ses obsèques civiles ont eu lieu à Villeneuve-de-Berg le jeudi 29 août.

Daniel Teyssier, au nom de la fédération 07-26 de la LP.
J'adresse mes plus sincères condoléances à son épouse, à ses enfants, à toute sa famille , à ses amis et ses camarades.
Tant que sa santé le permettait, Daniel venait tous les 11 novembre participer au rassemblement pacifiste devant le monument aux morts de Joyeuse. À cette occasion, il intervenait très souvent au nom de l'ARAC dont il était un des responsables .
Déjà militant du Carrefour laïque d'Aubenas, il avait en plus rejoint la Libre Pensée Il y a quelques années.
Nous perdons un camarade, mais continuerons son combat pour la laïcité, et la république sociale.
Repose en paix Daniel,
Que la terre te soit légère !

Nous venons également d'apprendre le décès de **Gisèle Hamelin**, adhérente à la LP jusqu'en 2021, dont la lyrique voix a maintes fois conclu les repas du vendredi dit *« saint »*.

NB : *Le bureau fédéral de la LP 07-26 rappelle que les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Notre journal est ouvert au débat dans la mesure où celui-ci se situe dans le cadre de la défense de la laïcité, ainsi que de la lutte contre tous les obscurantismes et toutes les formes de militarisme.*

La Libre Pensée aux AmFIs 2024

Le stand de la Libre Pensée aux AmFIS est devenu traditionnel, puisqu'il est tenu par la fédé ardéchoise et drômoise depuis 2020, après que nous ayons été sollicités localement. Il a été clair dès le départ que notre participation n'avait pas valeur de soutien politique mais constituait une *« vitrine »* de la Libre Pensée au sein du *« village associatif »*.

Nous avons d'ailleurs à plusieurs reprises répondu favorablement à des invitations comparables en Ardèche par la CGT, la CNT ou tout récemment la Confédération paysanne (12 octobre prochain).

Nous étions six à nous relayer sur le stand, sans compter les *« extérieurs »* à la fédé 07-26.

Le fait de se rendre visibles, que ce soit par des stands ou par la présence de notre drapeau dans les manifestations, est essentiel dans le développement de notre association. De même que le dialogue et les actions communes avec d'autres organisations.

L'exemple des AmFIs est intéressant. Nous avons eu bien sûr la visite de libres penseuses et penseurs d'un peu partout, ce qui fait toujours plaisir… mais aussi de nombreux jeunes, intéressés par notre histoire, nos activités, nos publications. Certain(e)s nous connaissaient un peu, d'autres pas du tout. Certain(e)s venaient en nous disant qu'ils avaient un grand-père ou un arrière grand-père libre penseur. Beaucoup s'asseyaient pour discuter plus longuement. Certain(e)s ont laissé leurs coordonnées. Chaque année, nous vendons pour 3 à 400 € de journaux, revues, brochures ou bouquins. Ce n'est pas rien.

Le fait que Jean-Marc Schiappa et Benoit Schneckenburger, clairement identifiés comme libres penseurs, aient chacun animé une conférence a évidemment renforcé notre visibilité.

JMS et Isabelle d'Artagnan aux AmFIs

Benoit au Comité général

Enfin, il convient de saluer le fait que personne n'est venu se substituer à nous ou nous dire comment faire. En un mot, la confiance règne et c'est tant mieux.

Une conférence intitulée *« 50 ans après, que nous dit la révolution portugaise ? »* s'est tenue lors de ces AmFIs.

▼

Il en sera question, ainsi que de divers clichés sur le Portugal, dans un prochain Mécréant.

Stands de la LP 07-26 à Cruas, BLV et Annonay

Cruas le 7-09 ◀

Bourg-lès-Valence le 8 ▶

Sur ces trois stands également, des ouvrages vendus, quelques contacts et… une Libre Pensée visible.

Tenancier(e)s des stands
Cruas : Éliette et Jean
BLV : Jean
Annonay (sans photo) : Françoise et Yveline

« La faute à qui » par Jean-Michel Ducomte (1)
Une rapide mise en perspective du drame palestinien

Enseignant à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, ancien avocat à la Cour d'appel de Toulouse, président de la Ligue de l'enseignement durant 14 ans (2003-2017), Jean-Michel Ducomte a également été vice-président de la Ligue des droits de l'homme.

Personne ne peut rester indifférent au drame qui se joue aujourd'hui en Palestine, et rien n'est plus dangereux que les simplifications hasardeuses qui pensent pouvoir faire l'économie d'un minimum de profondeur historique dans la compréhension de ce drame.
Le **Hamas** versus **Netanyahou**, fascisme islamiste contre fascisme juif et, permettez-moi la formule même si elle est grossière, réductrice, inexacte et donc inutile, la messe serait dite.

Mais pour comprendre il faut d'abord s'accorder sur la focale temporelle à partir de laquelle l'on conduira l'analyse. L'on peut remonter très loin, à la déstabilisation par l'Empire romain des équilibres politiques et religieux de ce que l'on n'appelait pas encore le proche Orient, s'attarder sur ce long moment qui commence avec l'autonomisation de l'Empire byzantin pour se clore avec sa chute et qui inclut l'émergence de l'islam, les croisades, prendre pour repères l'éclosion puis le développement des ambitions coloniales des pays européens, principalement la Grande-Bretagne et la France, face à un empire ottoman traversé par des crises. Sur ces différentes questions, l'on renvoie à l'excellent ouvrage de Jean-Pierre Filiu : *« Le milieu des mondes – Une histoire laïque du Moyen-Orient de 395 à nos jours »* paru en 2021.

Par commodité, mais aussi parce que cela permet un recul suffisant et s'inscrit dans une cohérence évidente, trois évènements peuvent être retenus.
– La création, lors du 1er congrès sioniste, qui s'est tenu à Bâle du 29 ou 31 août 1896, de l'**Organisation sioniste mondiale** qui se donne pour mission d'établir, pour le peuple juif en Palestine, un *« foyer garanti par le droit public »*. Il s'agissait d'apporter réponse à la vague de pogroms qui avait visé la communauté juive, principalement en Russie au début des années 1880.
– La signature, le 16 mai 1916, des accords **Sykes/Picot**, entre la France et la Grande-Bretagne, véritable dépeçage à visée colonialiste, assorti d'un partage entre elles, de la composante arabe de l'Empire ottoman. Le premier conflit mondial n'est pas terminé que déjà les hyènes s'en partagent les dépouilles, cherchant à prendre de vitesse les aspirations à l'indépendance des peuples concernés.
– La déclaration **Balfour**, du nom du secrétaire au Foreign Office alors en fonction, le 2 novembre 1917, précisant que le gouvernement britannique envisageait *« favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif »*. Certes, la déclaration précisait que cet établissement ne pourrait *« porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives de Palestine »*. La suite devait démontrer la vanité de telles garanties.

La responsabilité de la Grande-Bretagne et de la France

Dès la fin des hostilités et lors de la négociation du traité destiné à régler les conséquences de la défaite de l'Empire ottoman, le traité de Sèvres signé en 1920, la Grande-Bretagne et la France obtiennent, après quelques modifications de détail, les territoires qu'elles s'étaient attribués aux termes des accords Sykes-Picot. Fini le rêve d'un grande nation arabe unifiée. La France *« obtient »* un territoire correspondant au Liban et à la Syrie, la Grande-Bretagne hérite de la Transjordanie, de la Mésopotamie (futur Irak) et de la Palestine et peut commencer de mettre en application les engagements de la Déclaration Balfour. Même si les termes du traité de Sèvres seront partiellement revus lors du Traité de Lausanne en 1923 qui tire les conséquences de la reconquête par Mustapha Kemal de la totalité de l'Anatolie mettant ainsi fin au projet d'une grande Arménie et d'une autonomie de Kurdistan, cette partition du Proche-Orient au profit des ambitions coloniales de la France et de la Grande-Bretagne ne sera pas remise en cause.

Mieux même, la **Société des Nations**, créée par le Traité de Versailles, consolidera les droits de la France et de la Grande-Bretagne sur les territoires qui leur avaient été attribués en leur confiant le mandat de les conduire vers l'indépendance.

Chacune de son côté, les deux puissances coloniales se sont attachées à ruiner les espoirs d'une unité arabe.
Au sein de la Palestine mandataire, l'immigration de populations de religion juive, originaires principalement de Russie et d'Europe centrale, conduit à une évolution progressive de l'équilibre démographique initial. En 1882, l'on comptait 95% d'arabes (musulmans, druzes ou chrétiens) et 5% de juifs et en 1922 le rapport était de 89% contre 11%, en 1947, à la veille de la création de l'État d'Israël, de 68% et 32%. L'immigration juive s'était accompagnée de l'acquisition de terres pour les nouveaux arrivants par l'entremise de l'Agence juive issue de la transformation de l'Organisation sioniste mondiale.

La cohabitation entre les populations arabes et juives est parfois conflictuelle. Des affrontements entre milices d'autodéfense juive et la population arabes éclatent en 1920 à Jérusalem puis Hébron et Jaffa en 1929. Entre 1936 et 1939 se déroule la **Grande Révolte arabe** revendiquant la fin du mandat britannique, la création d'un État arabe indépendant et la fin de l'immigration juive.

La libération des camps de concentration nazis, la révélation du projet d'anéantissement des Juifs d'Europe et de sa mise en œuvre, la ***Shoah***, suscite une nouvelle vague d'immigration juive vers la Palestine et semble donner consistance à la solution sioniste de création d'un État juif. Si le mandat britannique avait, jusque-là constitué une garantie pour le nationalisme juif, certains groupes activistes considérait que le temps était venu d'aller plus loin et cela n'était possible qu'avec la fin du mandat britannique. L'attentat de l'hôtel King David (90 morts et 41 blessés) perpétré le 22 juillet 1946 par l'organisation terroriste juive Irgoun, dirigée par **Menahem Begin**, explicite, dans la violence terroriste des mouvements sionistes radicaux, la volonté de voir se terminer le mandat britannique.

Si désormais les populations arabes et juives s'accordaient sur la nécessité de mettre un terme au mandat britannique sur la Palestine, leurs visions de l'avenir étaient radicalement opposées. Lorsque, le 29 novembre 1947, l'**ONU** propose un plan de partage de la Palestine en trois entités : un État juif, un État palestinien et Jérusalem placé sous contrôle international, la population arabe et les dirigeants des pays voisins le rejettent. Le 14 mai 1948, **David Ben Gourion**, proclame unilatéralement l'indépendance de l'État d'Israël, mettant ainsi un terme au mandat britannique. Si les États-Unis et l'URSS, notamment, reconnaissent immédiatement le nouvel État, l'Egypte, la Jordanie, l'Irak, la Syrie et le Liban attaquent Israël qui remporte la victoire et parvient à étendre très sensiblement son territoire, au Sud, à l'Est et au Nord, provoquant l'exil de plus de 700 000 palestiniens sur les 900 000 que comptaient les nouveaux territoires occupés par Israël.
Ce désastre, cette « ***Nakba*** », va durablement modifier le contexte politique régional et, en même temps transformer sensiblement le traitement de la question palestinienne.

Le temps des guerres israélo-arabes

L'enjeu de la guerre que les pays arabes déclenchent contre Israël entre le 15 mai 1948 et le 10 mars 1949 était la remise en cause de l'État hébreu, son résultat est, d'abord, une amputation significative du territoire que le plan de partage que l'ONU avait considéré comme devant constituer le cadre géographique d'un État palestinien et, ensuite, un exil massif des Palestiniens vers des camps de réfugiés situés dans les pays arabes voisins. Ce conflit marque également le point de départ d'une transformation fondamentale dans l'appréhension de la question palestinienne de même que l'amorce de changements fondamentaux et durables dans la structuration politique du monde arabe.

En effet, la question palestinienne cesse d'appartenir aux Palestiniens eux-mêmes pour devenir un enjeu pour les pays arabes voisins, plus particulièrement l'Egypte et la Jordanie. Cette dernière s'approprie la Cisjordanie, ce qui permet au roi Abdallah de se proclamer roi de Jordanie, et l'Égypte administre la bande de Gaza. Désormais, la considération de la communauté internationale pour le règlement de la question palestinienne se limite à la création d'une agence de l'ONU chargée de gérer la situation des réfugiés mais sans aucune prise de partie sur les conditions et modalités de leur retour, ni sur la reconnaissance d'un Etat palestinien. Parallèlement, le Parlement de l'État d'Israël élu au mois de janvier 1949 adopte divers textes qui vont renforcer la précarité de la situation des Palestiniens ; la loi sur les *« biens des absents »* autorisant le transfert à des institutions sionistes des biens des Palestiniens *« absents »* depuis le plan de partage de l'ONU et la *« loi du retour »* qui donne à tout Juif de la diaspora *« le droit d'immigrer en Israël »*. Leur mise en œuvre suscite le doublement de la population de l'État d'Israël en quelques années.

Trois autres guerres vont suivre. D'abord celle consécutive à la nationalisation par **Nasser**, en juillet 1956, du Canal de Suez à laquelle la France et la Grande-Bretagne, secrètement alliées avec Israël vont répondre par une offensive militaire qui, bien que rapidement victorieuse, se traduit par le retrait, à la demande des États-Unis, des forces israéliennes de la péninsule de Sinaï qu'elles avaient occupée et des troupes anglo-françaises du canal de Suez. La seule conséquence tangible de ce conflit sera le renforcement de la coopération militaire entre la France et Israël marqué par le transfert secret à l'État hébreu de la technologie nucléaire.
Plus lourde de conséquences est **la guerre dite « *des Six jours* »** qui du 5 au 10 juin 1967 permet à Israël, répondant à la fermeture du golfe d'Aqaba par l'Égypte de Nasser, de s'emparer du Sinaï au détriment de l'Égypte, du plateau du Golan au détriment de la Syrie et de la Cisjordanie et de la bande de Gaza au détriment des Palestiniens. Dorénavant la totalité de la Palestine mandataire se trouve placée sous souveraineté israélienne, de quoi alimenter les ambitions des tenants du **« *Grand Israël* »** ou de l'*« Eretz Israël hashlemah »* défendu par la droite et l'extrême droite religieuse israélienne.
Enfin, du 6 au 25 octobre 1973 se déroule la **guerre du Kippour**, déclenchée par l'Égypte mais qui se termine, une nouvelle fois par la défaite des pays arabes belligérants, elle permettra l'amorce de négociations, dont, une nouvelle fois les Palestiniens seront absents, qui déboucheront sur les accords de **Camp David** signés par **Sadate** coté égyptien et **Begin** côté israélien et qui se traduiront, notamment par l'évacuation du Sinaï par Israël.

Évolution du monde arabe et retour de la question palestinienne

Les pays arabes voisins d'Israël, vont connaître, à compter de la toute fin des années 1940, une évolution brutale marquée par une succession de coups d'état militaires favorisant l'arrivée au pouvoir de régimes autoritaires. La Syrie inaugure ce cycle politique en 1949 avec la prise du pouvoir à Damas par le chef d'état-major de l'armée, prise du pouvoir qui sera suivie de trois autres coups d'état en l'espace de 2 ans. L'Égypte connait un processus identique avec le coup d'état des *« Officiers libres »* conduits par le lieutenant-colonel **Gamal Abdel Nasser**, le 23 juillet 1952, qui renverse le roi Farouk. L'Irak suivra avec, le 24 juillet 1958, le coup d'état du général **Qassem** qui renverse la monarchie hachémite et provoque la rupture de la fédération jordano-irakienne. Le renversement de la monarchie libyenne par le colonel **Kadhafi** en 1969, clôt cette phase historique marquée par le développement d'un nationalisme arabe parfois qualifié, assez injustement, de *« laïque »*.

Ce mouvement s'accompagne ou, plus exactement est relayé par l'implantation, essentiellement dans l'espace syro-irakien et, plus modestement au Liban et en Jordanie, du **parti Baas** (parti socialiste de la Révolution arabe) qui milite en faveur d'une unité de la nation arabe. En marge de ces agitations, le royaume wahhabite d'Arabie saoudite, soutien des Frères musulmans d'Égypte, consolide son statut de puissance pétrolière pendant que les dictatures militaires s'essayent à la constitution d'une entité étatique arabe dont le modèle tôt avorté est représenté par l'expérience de la **République Arabe Unie** créée entre l'Égypte et la Syrie.

Mais aucun progrès dans le règlement de la question palestinienne, ni dans le sens d'une reconnaissance d'une entité étatique palestinienne, ni en direction d'un retour des réfugiés palestiniens vers les territoires dont ils ont été chassés. La résolution 242 adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité de l'Organisation Nations-Unies après la guerre des six jours, si elle évoque le droit pour les États de la région *« de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues »*, ne mentionne à aucun moment la question de la Palestine ou, plus exactement la réduit à celle des réfugiés, évoquant avec une cynique prudence la nécessité *« de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés »*.

L'Égypte et l'Arabie saoudite, chacune de son côté, tente d'instrumentaliser la question palestinienne en suscitant ou en soutenant des organisations qui se constituent pour engager la lutte armée. Nasser contribue à la création, en 1964, de l'**Organisation de Libération de la Palestine (OLP)**, à laquelle répond, en 1965, le soutien accordé par le roi d'Arabie saoudite, Faysal, au **Mouvement de Libération de la Palestine, le Fatah, de Yasser Arafat**. La résistance du Fatah face à l'armée israélienne, principalement en Cisjordanie permettra à Arafat et aux factions armées du Fatah de prendre, en février 1969, le contrôle de l'OLP, contre la volonté de Nasser. Par ailleurs, il contraint le Liban à laisser les fedayines agir à partir de son territoire.

Cette instrumentalisation de la cause palestinienne, associée à la pression que les réfugiés, sans cesse plus nombreux, font peser sur les États de la région, suscite l'émergence de mouvements plus radicaux, adeptes de méthodes plus violentes (détournements d'avions, attentats contre la délégation israélienne lors des Jeux Olympiques de Munich) comme le **FPLP**, et surtout engendre la crise de *« septembre noir »* (principalement entre le 1er et 27 septembre 1970) au cours de laquelle le roi **Hussein de Jordanie** lance son armée à l'assaut des camps palestiniens refuge des fedayines de l'OLP et du FPLP. Seule l'intervention de l'armée syrienne sauve de l'anéantissement la résistance palestinienne.

La suite de ce texte sera publiée dans le Mécréant de décembre.

Soutien au peuple palestinien

Durant tout l'été, la mobilisation s'est maintenue tous les samedis à Aubenas. Le 31 juillet, le collectif Solidarité Palestine Ardèche méridionale intervenait devant le Carrefour market de Joyeuse dans le cadre de la campagne **BDS** (DL du 01-08)).

Les rassemblements ont repris à Montélimar, Valence, Romans, Privas etc., dans un grand silence médiatique, à l'exception d'un article mensonger (DL du 15-09) prétendant relater l'intervention silencieuse d'opposants au génocide en cours, munis de panneaux présentant des civils palestiniens assassinés devant le stand de la ville israélienne de Gédéra au marché des villes jumelles de Valence. *« L'action était redoutée, elle a bien eu lieu »*… Il faut dire qu'elle avait été précédée par une lettre ouverte au maire de Valence au nom du collectif valentinois pour une paix juste et durable. Extrait : *« Comment en tant que citoyens et citoyennes de Valence pouvons nous accepter cette invitation d'une ville israélienne alors que ce 14 septembre 2024 des centaines de familles palestiniennes, de femmes d'enfants à Gaza et en Cisjordanie mourront sous les tirs des colons racistes et des soldats israéliens ?*

*Comment pouvons nous accepter sans réagir le silence complice du maire de Valence et de sa majorité ? Ce 14 septembre nous aurons honte d'être Valentinois, honte d'accueillir, comme si de rien n'était, une ville, **Gédéra**, d'un pays dirigé par un escroc assassin et son gouvernement* ».

La présidente de l'association Valdera (qui « *ne fait pas de politique* ») se serait dite « *choquée par par les propos virulents et méchants tenus par les manifestants* » (sic). Lesquels auraient été « *rapidement dispersés par les forces de l'ordre* », ce qui est notoirement faux.

Le 9 août, le **communiqué commun** suivant était diffusé :

AGRESSIONS CONTRE LA LIBRAIRIE DU TIERS TEMPS À AUBENAS ET SUR PLUSIEURS RASSEMBLEMENTS DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN

Ces dernières semaines les incidents lors des rassemblements de soutien au peuple palestinien se sont multipliés en Ardèche :

- agression par plusieurs militants pro-RN à la Voulte-sur-Rhône (insultes racistes, bousculade et tentative d'écraser une manifestante).
- altercation à Aubenas lors du rassemblement du samedi contre le génocide en cours en Palestine avec deux personnes, dont une se revendiquant de nationalité israélienne.

Tout récemment, deux individus s'en sont pris à la **librairie du Tiers Temps** à Aubenas et à ses salarié·es, et n'ont pas hésité, en plus des menaces verbales, à saccager la vitrine en faisant tomber l'étagère où étaient exposés les ouvrages sur la Palestine.

Même non revendiquée, cette attaque ressemble étrangement aux méthodes utilisées par l'extrême-droite. L'Histoire nous apprend que celle-ci a toujours préféré brûler les livres que de les lire. Cela s'appelle « *autodafé* », qui veut dire « *acte de foi* ».

Ce n'est pas un hasard si c'est un lieu de savoir et de culture qui a été attaqué par ceux qui ont toujours préféré la formule : « *Ne pense pas, obéis !* ».

À l'origine de ces intolérables agissements se trouve le soutien inconditionnel apporté à la politique génocidaire de l'État d'Israël par Emmanuel Macron et les plus hautes autorités de l'État. Un soutien qui a engendré la criminalisation de toute expression de solidarité avec la cause palestinienne, au point que le simple port d'un drapeau palestinien est devenu une manifestation d'antisémitisme et une infraction susceptible d'être verbalisée.

Plus généralement, c'est toute la politique d'Emmanuel Macron, appuyée sur les institutions agonisantes de la V^e^ République, qui ouvre un boulevard à l'extrême-droite et produit le terreau favorisant ce type d'agressions violentes, antidémocratiques, réactionnaires, sexistes, racistes, xénophobes, antimusulmanes ou antisémites.

Les organisations soussignées dénoncent l'ensemble de ces agressions et assurent de leur totale solidarité le personnel de la librairie du Tiers Temps à Aubenas et toutes les victimes des agressions à La Voulte et à Aubenas. Ces faits sont particulièrement graves. Nous ne devons pas les laisser passer. Si, par malheur, ils devaient se reproduire, nous poursuivrons systématiquement leurs auteurs.

SIGNATAIRES : AFPS 07-26 / LDH Grand Valence
LIBRE PENSÉE 07-26 / MRAP centre Ardèche
UD CGT 07 / CNT Interpro 07 / FSU 07
SOLIDAIRES 07-26 / LdC éduc 07
EELV 07 / ENSEMBLE 07 / LFI 07 / PG 07 / POI 07
La FNEC FP FO 07 s'associe également à la dénonciation des agressions (dernier § seul)

Parrainages républicains

07
06-07 : Rochesauve
13-07 : Saint-Julien -en-Saint-Alban
23-07 : Baix
24-08 : Saint-Fortunat-sur-Eyrieux

26
01-06 : Les Granges-Gontardes (2)
08-06 : Espeluche (2)
06-07 : Épinouze
06-07 : Saint-Rambert-d'Albon (2)
06-07 : Malataverne (2)
13-07 : Montélimar
20-07 : Saint-Rambert-d'Albon
20-07 : Saint-Sorlin-en-Valloire (2)
07-08 : Montélimar
17-08 : La-Motte-Chalencon
24-08 : Marsanne
25-08 : Moras-en-Valloire
31-08 : Malataverne
31-08 : Rémuzat (2)
01-09 : Moras-en-Valloire
07-09 : Marsanne
07-09 : Saint-Restitut (2)
14-09 : Montélimar
14-09 : Chantemerle-les-Blés
23-09 : Bourg-lès-Valence (2)

Sur la même période en 2023, on comptait 20 parrainages.
En 2024, ils et elles sont 32.

Gérard Pinède, alias le « père Bernard » et chef de la FMND, en correctionnelle (suite)

Le sieur Pinède-Bernard-Domini a vu son procès pour « *abus de faiblesse* » repoussé au 1er août (voir Mécréant de juin p.20). Le procès (au tribunal correctionnel de Privas) « *faisait suite aux signalements de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires)* » (La Tribune du 11-07) et s'appuyait sur cinq témoignages. En vrac, pressions psychologiques et physiques, limitation des contacts avec l'extérieur, manipulations et culpabilisations, difficultés d'accès aux soins médicaux, sont reprochés à la FMND, qui évidemment conteste et joue la montre, et dont les avocats ont accusé la procureure d' « *oser remettre en cause les règles d'Église* » et de « *rallumer la mèche d'une guerre religieuse* ».

Il faut dire que lesdits avocats sont des proches des milieux traditionalistes cathos et de l'extrême-droite.

Jérôme Triomphe en particulier peut

se glorifier d'un joli CV. D'après un article du Parisien de 2019, il était l'un des défenseurs des parents de Vincent Lambert, mais aussi d'un policier de la BAC accusé de propos antisémites et racistes, d'une ancienne candidate FN accusée d'avoir comparé Christiane Taubira à un singe, des militants de la *Manif pour tous* et de *Civitas*. Il donne également des conférences à l'invitation de l'***Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (Agrif)***.

Le DL du 09-07 donnait la parole à la mère d'une jeune « *endoctrinée* » via un établissement catholique de l'ouest de la France, et des « *retraites* » à répétition en Ardèche, en précisant que les visites se font « *sur rendez-vous et en présence d'une sœur* », comme un « *parloir* ».

Le communiqué de la FMND du 11-07 revenait sur les poursuites engagées « *incompatibles avec la liberté de religion* », reprochant entre autres aux experts sollicités de « *[remettre] en cause la légitimité de vérités révélées, comme celles de l'existence du Diable et de l'Enfer* » (sic). Un lien était fait avec la « *construction de l'église du Cœur Immaculé de Marie* » et la présence au tribunal d'opposants, dont « *certains ne faisant pas mystère de leur anticléricalisme* ». Qu'ils et elles soient damné(e)s !… Deux jours plus tard, le *Salon beige*, officine plus brune que beige, concluait : « ***la folie anticléricale est à nos portes*** ».

Dans le DL du 20-07, une pseudo-réponse à la mère de la nouvelle adepte citée plus haut se terminait par : « *Les membres de la FMND disent tout simplement et sereinement ce que disait Jésus : Venez et vous verrez* ».

Le 1er août, le tribunal rejetait les exceptions de nullité et « *refusait de transmettre la question prioritaire de constitutionnalité à la Cour de cassation* » (DL du 02-08). **Le jugement sur le fond aura lieu du 24 au 26 septembre.**

Le 2 août, le citoyen Pinède écrivait « *à nos amis* » (les siens) : « *Nous vous remercions pour vos prières et votre soutien indéfectible. Je vous bénis affectueusement et vous assure des prières et de l'affection de Mère Hélène et de nos sœurs et frères.*

Bonnes vacances et, en ce premier vendredi du mois et, demain, en ce premier samedi du mois, prions et offrons en une grande réparation d'amour du fait du grave blasphème qui a eu lieu à Paris lors de l'ouverture des JO 2024. Nous n'oublions pas de nous réjouir devant les exploits de Léon Marchand et d'Antoine

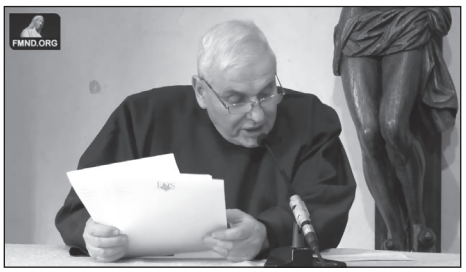

Dupont mais aussi de bien d'autres sportifs qui portent haut les valeurs des JO », traduites dans sa dernière homélie en « *toujours plus haut dans l'Amour de Dieu et du prochain, toujours plus vite dans la course à la sainteté, toujours plus fort dans le combat contre le Mal et les démons qui l'inspirent* ».

Dans le DL du 09-09, c'était au tour de quatre parents de « *missionnaires* » de « *témoigner* » de la liberté qui règne à la FMND, où « *[leurs] enfants sont heureux* ».

Bizarrement, le 27 ou le 28 septembre, aucune nouvelle du jugement n'a été donnée, dans le DL, même dans l'édition du soir. Silence radio également du côté de la FMND et du blog du colonel Moutarde.
Bouclage du Mécréant oblige, la suite sera pour le prochain numéro, ou via un mail à venir.

RESPECT DE LA RELIGION (Jossot)
Vénérons l'erreur, le mensonge, l'absurde.

Pierre Vignon, un autre son de cloche !

Message de Pierre Vignon* au IVe Congrès de l'AILP Grenoble/Lyon 2025

Bien cher Monsieur Eyschen,

Je vous remercie beaucoup d'avoir pensé à moi pour votre Congrès d'octobre 2025. Je n'ai pas pu vous répondre de suite, mais il ne me sera finalement pas possible d'être présent. Je tiens cependant à vous préciser ce qui suit et dont vous pourrez tout à fait donner connaissance aux congressistes si vous le désirez.

J'ai reçu votre invitation comme un désir de dialogue et je vous prie de croire que je regrette de ne pas pouvoir y donner suite concrètement. Il me semble important en effet de dégager les horizons. On ne peut en rester à la simple antinomie « *clérical-anticlérical* » qui est stérile. Cela n'est valable que pour les partisans de l'intégrisme pur et dur de part et d'autre. À partir du moment où le clergé en particulier se défie du cléricalisme, comme l'y invite explicitement le pape François (Cf. Lettre au Peuple de Dieu du 20 août 2018, dans laquelle il définit le cléricalisme comme une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église).

Il a cette phrase forte : « *Dire non aux abus, c'est dire non de façon catégorique à toute forme de cléricalisme* », il ne peut pas exister d'autre voie que celle du dialogue. C'est la conception supérieure de la Liberté qui permet à tous de s'unir dans le respect, le dialogue et l'estime. Si l'on sort de cet axe essentiel, on ouvre la porte à la haine sociale, ce dont personne n'a besoin.

C'est d'ailleurs en m'appuyant sur cette Lettre que j'avais publié ma **Lettre ouverte au cardinal Barbarin**, à laquelle le président de ***La Parole Libérée*** avait joint une pétition en ligne. C'est le mouvement populaire suscité par cet appel de bon sens qui avait amené le cardinal Barbarin à donner sa démission l'année d'après.

Je ne regrette rien de ce que j'ai alors fait en conscience car nous sommes tous faits pour les valeurs supérieures comme la Vérité, la Justice et la Liberté, exactement comme nous sommes tous faits pour respirer le bon air des hauteurs.

Je vous souhaite une bonne préparation de votre Congrès. Que vous-même et chaque membre se sente respectueusement salué par moi. Avec tous mes vœux pour la réussite de vos travaux.

P. Pierre Vignon

* Prêtre catholique (de La-Chapelle-en-Vercors) qui avait lancé un appel pour la démission du Cardinal Barbarin. Il avait été interviewé pour *La Raison* (n°653 juillet-août 2020).

Histoires naturelles - Jules Renard

Les fourmis

I

Chacune d'elles ressemble au chiffre 3.
Et il y en a ! il y en a !
Il y en a 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3... jusqu'à l'infini.

II

La fourmi et le perdreau

Une fourmi tombe dans une ornière où il a plu et elle va se noyer, quand un perdreau, qui buvait, la pince du bec et la sauve.

« *Je vous la revaudrai, dit la fourmi.*

– Nous ne sommes plus, répond le perdreau sceptique, au temps de La Fontaine. Non que je doute de votre gratitude, mais comment piqueriez-vous au talon le chasseur prêt à me tuer ! Les chasseurs aujourd'hui ne marchent point pieds nus. »

La fourmi ne perd pas sa peine à discuter et elle se hâte de rejoindre ses sœurs qui suivent toutes le même chemin, semblables à des perles noires qu'on enfile.

Or, le chasseur n'est pas loin.

Il se reposait, sur le flanc, à l'ombre d'un arbre. Il aperçoit le perdreau piétant et picotant à travers le chaume. Il se dresse et veut tirer, mais il a des fourmis dans le bras droit. Il ne peut lever son arme. Le bras retombe inerte et le perdreau n'attend pas qu'il se dégourdisse.

La chèvre

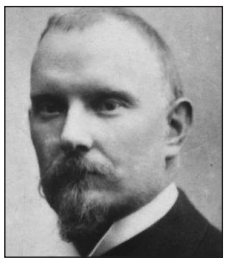

Personne ne lit la feuille du journal officiel affichée au mur de la mairie.

Si, la chèvre.

Elle se dresse sur ses pattes de derrière, appuie celles de devant au bas de l'affiche, remue ses cornes et sa barbe, et agite la tête de droite et de gauche, comme une vieille dame qui lit.

Sa lecture finie, ce papier sentant bon la colle fraîche, la chèvre le mange.

Tout ne se perd pas dans la commune.

Trois contentieux

Subvention exceptionnelle de 3000 € attribuée à l'Ogec de l'école St Joseph par la commune de Saint-Just-d'Ardèche

Trois semaines avant le dépôt au TA de notre requête en annulation de la délibération (7 février 2023), la préfecture de l'Ardèche avait demandé son retrait au titre du contrôle de légalité, ce que nous ignorions. Le conseil municipal du 13 février a donc annulé la subvention. Nous en avons été informés en avril 2023. La procédure s'est éteinte le 29 août 2024.

Ste Geneviève des gendarmes (30 novembre 2022 à Privas)

L'instruction du dossier de requête que nous avions déposé au TA en janvier 2023 sera close le 26 septembre. Une audience devrait suivre.

Pour rappel, le corps du délit (invitation à la célébration de ladite « *sainte* » en l'église de Privas sous la présidence du préfet adressée aux élus ardéchois par le colonel-gendarme) : ▶ ▶ ▶

Construction d'une église au Teil (après séisme et décision de démolir l'église du centre)

Aujourd'hui, l'ancienne église est démolie et un permis de construire la « *nouvelle* » a été accordé par le maire le 1er juillet et le chantier a commencé. Un conseiller municipal d'opposition, avec qui nous sommes en contact, a déposé le 21 août un recours gracieux auprès de la préfète de l'Ardèche s'appuyant sur deux irrégularités de procédure dont l'une concerne l'implantation partielle de la future église « *sur une portion affectée à la circulation publique* ». Après un délai de deux mois, un recours contentieux sera envisageable.

Ladite implantation rompt l'alignement des bâtiments adjacents, confirmant la volonté municipale (validée par l'Évêché) de faire de cette église le centre de la place Jean Macé. Lors de ses voeux 2024, le maire a d'ailleurs précisé : « *son emplacement stratégique garantira une visibilité depuis tous les points cardinaux de la ville* » (DL du 21-01).

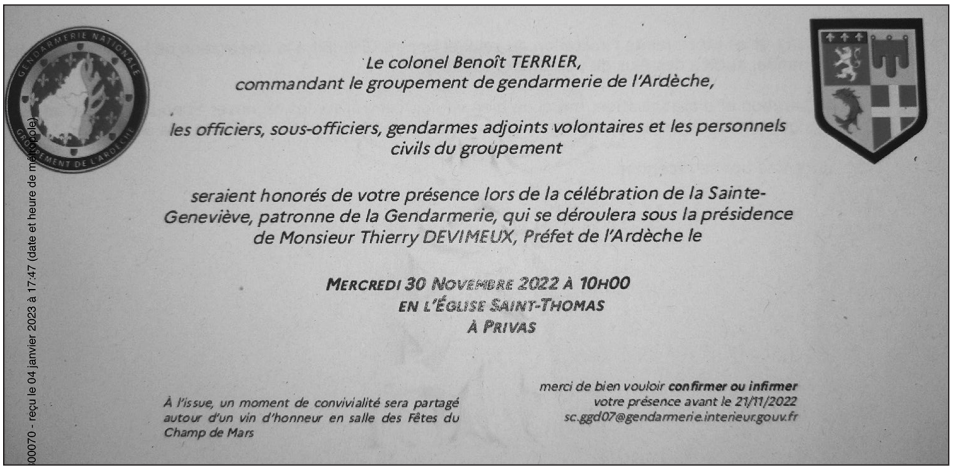

Des élus réparent le lien… et/ou les lieux de culte

Article 2 de la loi de 1905 :

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes […] »

Pourtant, nombreux sont les élus qui semblent ne pas l'avoir compris… ou voulu comprendre. Reconnaissance et subventionnement indirect font bon ménage, et le « *patrimoine* » semble souvent servir de prétexte à un financement discret des cultes, ou à une valorisation de ceux-ci, même quand leur intérêt architectural est des plus limité. On se souvient des cris d'orfraie poussés quand **Roselyne Bachelot** avait évoqué la nécessité de « *raser certaines églises* » sans intérêt, et aussi de l'absence de scrupules de l'évêché drômois pour démolir l'église du Frayol au Teil (lui appartenant puisque construite après 1905) après le séisme, en raison du coût des réparations.

● À Marsanne le 15 août, le « *sanctuaire Notre-Dame de Fresneau* », lieu de pèlerinage (avec eau miraculeuse) servait de cadre à l'émission « ***Le jour du Seigneur*** ». L'évènement a suscité trois articles du DL, dont une double page région et la Une (13-08), une page région assortie de 32 photos (16-08), ainsi qu'en amont un article du 05-08. On y apprenait que « *la commune [avait] mis à disposition* ***un agent des services techniques*** *et du matériel, tel que le camion benne* », tandis que la maire « *s'occupait de la sécurité avec la gendarmerie nationale et de l'organisation avec France TV* ».

● À Saint-Rambert-d'Albon, c'est la **statue de « *Notre Dame des Foyers* »** qui a été déplacée du « *clos marial* » au jardin de la cure, par « *une entreprise de maçonnerie locale et les services municipaux [qui] ont réalisé ce transport complexe en toute sécurité* » en présence du maire et du père (DL du 05-08). « *La statue va faire l'objet d'une restauration* ».

● À Saint-Montan, après la messe, le maire « *a organisé une petite réception pour fêter les **50 ans de prêtrise** du père Emmanuel* » (DL du 06-08).

● À Vernoux-en-Vivarais, l'inauguration conjointe d'une mosaïque autour d'une fontaine, réalisée avec « les jeunes du collège public », et de deux « ***croix de mission*** » interroge (DL du 09-08).
Sur le site de la *Fondation du patrimoine*, on peut lire à ce propos : « *La Révolution française avait bouleversé la religion catholique […] Le Concordat signé le 15 juillet 1801 entre Napoléon Bonaparte, et le pape Pie VII est la première étape du retour en grâce du catholicisme […] Dès le début du XIX° siècle l'église catholique va donc reprendre en main la pratique religieuse partout en France. Des hommes d'église, prêtres, religieux, vont être formés à cet effet. Ils vont prêcher des* « Missions » *jusque dans les plus petits villages. Ces* « Missions » *consistent en des prêches, des offices, des processions, des confessions. Elles peuvent durer de quelques jours à plusieurs semaines. Elles se terminent très souvent par l'érection de Croix de Mission* ».

Encore une fois il ne s'agit nullement de les « *déboulonner* » comme on nous accuse parfois de le faire, mais par exemple, d'indiquer leur fonction et de faire largement participer au financement la très riche Église catholique qui a tout intérêt à leur conservation.

● À Glandage, la **chapelle Saint-Jean-Baptiste** du hameau de la Grimone a fait l'objet d'une vaste restauration (DL du 11-08). Elle n'est ni classée, ni inscrite en temps que monument historique. Pourtant, **son inauguration s'est faite en présence d'un sénateur et conseiller départemental, d'un conseiller régional, du conseiller départemental délégué à la culture, de la déléguée de la Fondation du patrimoine et du conseil municipal**.

« *Ce projet a été financé par l'État (13 628 €), de la Région Aura (5 000 €), du Département (21 220 €), de la Fondation du Crédit Agricole (700 €) et des donateurs [dons déductibles à 66%] par la Fondation du Patrimoine (9 262 €)* ». La chapelle est « *prête à accueillir les fidèles* »… pour près de 46 000 € de fonds publics et pas un rond pour l'Évêché.

● À Lavilledieu, c'est la **chapelle « *Notre Dame de Bon secours* »**, ni classée ni inscrite qui a été rénovée pour 60 000 € répartis entre la commune et la Comcom (DL du 30-08). « *Il y avait bien longtemps qu'il n'y avait pas eu de messe dans ce lieu qui restant à l'abandon s'était sérieusement dégradé au point même d'inquiéter la municipalité sur sa solidité* ». L'intervention de la commune - propriétaire des lieux - était justifiée quant au « *clos-couvert* », mais a priori pas pour les vitraux. D'autre part, « ***le maire a salué le travail des employés communaux*** *(abattage des arbres qui menaçaient les fondations, peinture, nettoyage, remise en place des ex-voto, des statues et du nouveau chemin de croix offert par le diocèse)* ». On notera la générosité dudit diocèse…

● À Vernoux-en-Vivarais encore, **une vierge assez confidentielle** nichée dans un mur avait perdu la tête (DL du 31-08). Un sculpteur local s'étant proposé pour la remplacer, à partir d'une ébauche validée par la maire et les « *responsables de la paroisse* ». Ce sont « ***les services techniques [qui] ont procédé à sa mise en place*** » et à son scellement. On ne sait qui a payé, mais qu'on se rassure, elle « *a été bénie à la sortie de la messe de l'Assomption* ».

● L' « *Institut Notre Dame* » de Valence est en travaux (DL du 03-09). Un **gymnase de 6 millions d'euros**, « *financé par les fonds de l'établissement scolaire privé* » devrait être livré pour la rentrée 2025. L'article précise que « *la loi [interdit] aux collectivités de verser des subventions pour financer la construction d'un équipement sportif* ». Au grand dam sans doute de la présidente du conseil départemental et de la vice-présidente à l'éducation, venues visiter le chantier. **Le département n'a pu que soutenir**, « *à travers une garantie d'emprunts* ». L'équipement sera ouvert à des clubs sportifs dont, déjà prévus, un d'Étoile-sur-Rhône, un de Guillherand-Granges et un de Valence. Laissez venir à moi les petits enfants…

● À Montségur-sur-Lauzon, c'est à l'occasion de l'AG de l'Association de sauvegarde du site et du cadre de vie du vieux village (DL du 10-09) qu'on apprenait que 54 000 € avaient été investis pour la **rénovation de deux chapelles et d'un tableau de St Claude**, patron des bimbelotiers, des pipiers, des tailleurs de pierre et des tourneurs réunis (11 000 € à lui tout seul).

La commune de Montségur (moins de 1400 habitants) « *possède* » une église et quatre chapelles, soit un édifice religieux pour 280 personnes… Son église seule est « *inscrite* ». Le détail des sommes allouées est le suivant : 20 000 € par la Région, 8 800 par le Département, 3 000 par le Crédit agricole, 2 300 par la Fondation du patrimoine, 10 000 par des dons via ladite fondation, 2 500 par la Sauvegarde des monuments anciens de la Drôme, et 7 400 par la commune.

● À Pont-de-Labeaume, une représentante de l'agence des métiers d'art a remis au maire (en mairie) une copie de la **vierge noire** de *« Notre-Dame du Puy »*, destinée à remplacer la précédente (déjà restaurée en 2000) *« moins ressemblante au modèle d'origine »* dans l'église *« Notre-Dame-de-Nieigles »** (DL du 15-09). La (re)copie a été cofinancée par les Amis de Nieigles… et la commune. L'église romane est inscrite aux Monuments historiques, de même que certains *« mobiliers liturgiques »*… parmi lesquels ne figure ni la copie de la vierge noire, ni sa recopie.

Paire de vierges avec maire

***** Nieigles vient de nidus aquilinus (nid d'aigle).

● L'association SOS calvaires, soutenue par la paroisse de Crussol… et la municipalité de Saint-Péray a repeint la statue de la **vierge de Crussol** (DL du 16-09). *« Le vent n'était pas pratique pour monter dans la nacelle »*.

● À Privas, les **140 ans de l'église** St Thomas furent semble-t-il un évènement. Un premier article du DL (14-08) narre par le menu les festivités prévues : *« théâtre »* avec l'inénarrable spécialiste des mises en scène du sabre et du goupillon, un certain **Joachim Leyronnas** (déjà cité dans le Mécréant n°171 de décembre 2022), récital d'orgue, mais aussi le groupe de *« pop louange »* **Taody** (clips disponibles sur you tube !).

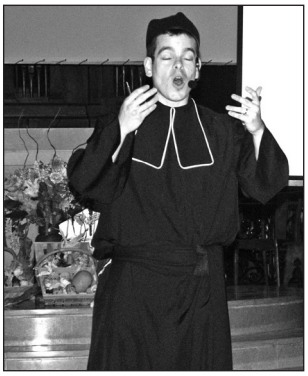

J. Leyronnas dans le rôle de l'abbé Jean-Joseph Roure

« Ouvertes de concert par le […] curé de la paroisse […] et le maire de Privas, les festivités […] ont accueilli de 80 [chiffres de la police ?] à plus de 150 participants » (DL du 24-09). Après l'intro du *« père Michal »* (sic), Michel Valla a précisé : *« la mairie a à cœur de maintenir ce lieu le plus attractif possible, les services techniques sont à votre disposition »*.

Jean Debraine

Des courriers sont envisagés, destinés à ces onze maires… nostalgiques du concordat.

Rencontre avec l'esprit critique

Amandes amères.

Non, avoir l'esprit critique de signifie pas critiquer à tout va et contredire sans argumenter !
Le scepticisme ne consiste pas à critiquer quoique ce soit, de n'importe quelle manière et quoiqu'il arrive, surtout sans recourir à des protocoles depuis longtemps validés par la science.
La science me direz-vous, ne fait que mettre à jour les vérités d'hier pour suivre la mode et se rendre ainsi incontournable !
Ce n'est pas si simple, car qu'il s'agisse de santé, de politique ou de société chacun doit être conscient qu'aujourd'hui l'information qui lui parvient notamment par les réseaux informatiques peut être biaisée, ou qu'il peut être lui même ou devenir un élément de la désinformation.
En effet, les technologies actuelles permettent à quiconque de truquer, falsifier, caviarder, d'imaginer et d'inventer des informations qui peuvent paraître très cohérentes au public à qui elles sont destinées, afin de désinformer.
Nécessaire à une émancipation citoyenne moderne, la pensée critique devient un apprentissage indispensable au plus grand nombre et qui doit être accessible dès le plus jeune âge afin d'éviter les pièges des complotistes et consorts.

Ainsi, afin de détecter la tromperie et la désinformation, un événement se déroule depuis quatre années, la quatrième ayant eu lieu les 27 et 28 avril 2024 derniers. Les ***Rencontres de l'esprit critique*** organisées par Willy Afran, dont l'Association française pour l'information scientifique (AFIS) et sa revue *Science et Pseudo-Sciences* sont partenaires, proposent des conférences, ateliers, débats, séances de ciné et tables rondes spectacles animés par différentes personnalités et rencontrent un vrai succès.
Mais ce n'est pas le seul moyen de rencontrer l'esprit critique, des chaînes YouTube telles que ***« La Tronche en Biais »*** Thomas C Durand, ***« Hygiène Mentale »*** animé par un membre de l'Observatoire zététique de Grenoble, proposent des ressources épistémologiques avec des conseils méthodologiques, raisonnements raisonnés, chasse aux biais, etc.
Des outils indispensables pour s'orienter, notamment sur Internet, dépasser idées reçues et fake news ; ces documents passionnants sont à consommer sans modération.

Les références de cet article sont tirées de le revue SCIENCE & PSEUDO-SCIENCES n°349 de juillet/septembre 2024.

Philippe Monsillon

LES LIBERTÉS QU'ON VOLE, par Le Rallic.

Lorsque les cloches se taisent, lorsque l'église tombe en ruines ou qu'on la ferme injustement, c'est l'espérance qu'on vole arbitrairement, c'est de l'espérance qu'on vous arrache.

Lorsqu'on chasse les religieux et les religieuses, ceux qui soignent, instruisent, prient, donnent l'exemple ou expient, c'est de «*l'amitié*» qu'on vous vole, la plus rare de toutes, car elle est gratuite.

Lorsqu'on répand dans vos maisons des journaux impies qui attaquent Dieu, le Pape, les évêques, des brochures immorales, c'est l'honneur de chez vous qu'on atteint, la pureté de vos enfants, l'honnêteté de la mère.

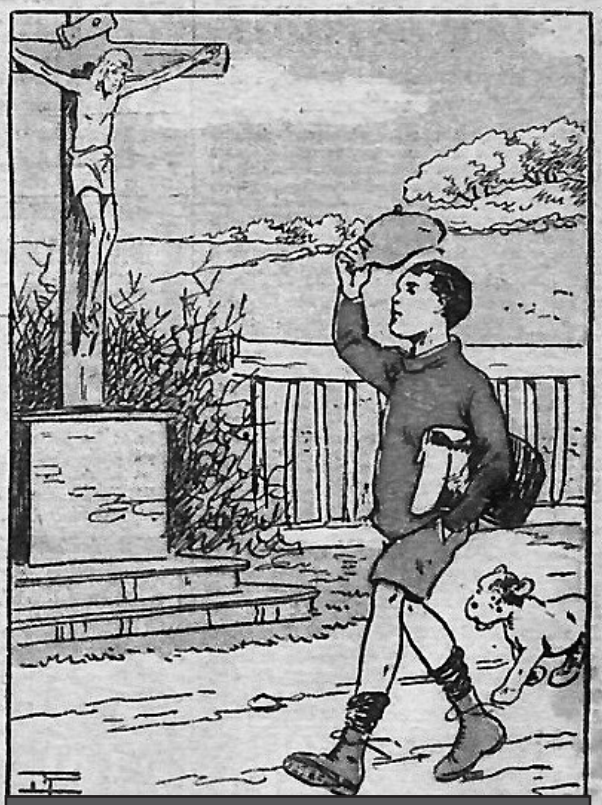

Lorsque vos enfants vous reviennent de l'école, sachant lire, écrire, compter, et ne sachant rien de Dieu, et ne sachant même plus saluer une croix, c'est une liberté qu'on vous vole : celle de croire, la «*première*». (René Bazin)

La « FORCE NOIRE » par le lieutenant-colonel MANGIN

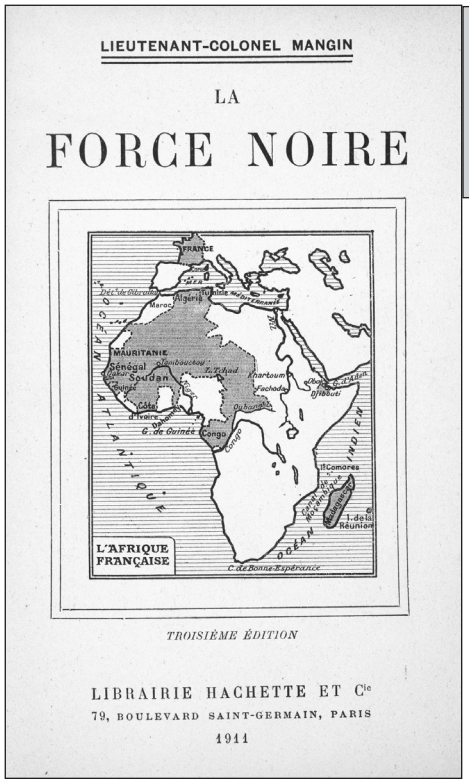

En 1748, pour dénoncer les esclavagistes, **Montesquieu**, dans *L'esprit des lois*, ironise : *« Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête, et ils ont le nez si écrasé, qu'il est presque impossible de les plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir […] Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez des nations policées, est d'une si grande conséquence […] Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains ; car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu à la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? »*

162 ans plus tard, parait ce monument réactionnaire, raciste, colonialiste, sexiste qu'est ***La force noire***.

Les titres et sous-titres sont ceux de l'auteur

I - LE DÉPEUPLEMENT DE LA FRANCE

Le mal et ses effets

À partir de statistiques détaillées et de comparaisons avec les autres *« grandes puissances »* (avec l'Allemagne en particulier), la conclusion s'impose : *« La famille française tend vers l'enfant unique »*.

« C'est donc bien vers la disparition que tend la population française, et la diminution, déjà commencée, constitue dans l'état actuel de l'Europe un grand danger ».

« Un groupement néo-malthusien s'est formé, qui prêche ouvertement aux populations ouvrières la restriction volontaire de la natalité afin d'élever le prix des salaires, et de honteuses industries se sont créées qui vivent du suicide de la race ». Parallèlement, *« il faut plaindre l'aveuglement de ces populations rurales du Midi qui restreignent systématiquement leur natalité et se lamentent ensuite parce que leur vin manque de consommateurs »*. Mangin n'a pas digéré la révolte - proche de l'insurrection - des vignerons du *« Midi rouge »* en 1907 et surtout la mutinerie du 17e régiment d'infanterie.

La seule question qui vaille pour un Mangin encore lieutenant-colonel en 1910 : *« Comment garder des armées nombreuses ? »*.

Les causes

Mangin cite Bossuet : *« Soient maudites de Dieu et des hommes, les unions dont on ne veut pas de fruits et dont les vœux sont d'être stériles »* ; puis un certain Gibier, évêque de Versailles, dont il salue par ailleurs la *« saine doctrine »* : *« Pour s'épargner les soucis et les embarras de la paternité, sans se priver d'une jouissance, l'homme a des artifices inconnus de la bête ; en outrageant la loi de Dieu, il maltraite la conscience de sa tremblante compagne, s'il ne parvient pas à l'endormir par je ne sais quels mensonges, et à la rendre complice de son impiété »*.

Pour Mangin, *« Ce n'est ni le code civil, ni la faiblesse du sentiment religieux, ni l'alcoolisme, ni le divorce, ni les charges militaires qui causent l'abaissement de notre natalité, qui a commencé à se faire sentir très fortement en France à partir de 1820 et qui atteint aujourd'hui à divers degrés l'ensemble des nations européennes. On n'en peut douter, c'est la diffusion du bien-être et l'ensemble des idées démocratiques qui causent la décroissance de la natalité. L'habitude toujours plus grande du bien-être et l'aspiration vers l'aisance augmentent l'égoïsme de l'homme, qui évite les charges et les responsabilités d'une nombreuse famille, et l'égoïsme de la femme qui redoute les fatigues de la maternité »*.

Les remèdes

Diminuer la mortalité n'est pas la solution. Pire, à la suite d'un fumeuse démonstration, Mangin parvient à conclure *« qu'en sauvant un enfant, nous empêchons un autre de naître et que nos efforts se trouvent perdus pour la conservation de la race »* (une obsession récurrente !).

Pour augmenter la natalité, il s'agit d'abord de convaincre. Et de citer le professeur Pinard : *« La femme ne trouve la plénitude de sa santé qu'à son troisième enfant »*, puis le professeur Burlureaux, pour qui *« la maternité, loin d'offrir les dangers que lui attribue l'ignorance […], est pour la femme saine une garantie de santé prolongée et souvent pour la femme malade, un remède d'une efficacité sans pareille »*.

Le général Mangin et ses enfants

Des « *encouragements* » sont proposés :
- « *Exonérer de tout impôt les familles de plus de trois enfants à condition de surcharger les autres dans la proportion de 12 %* ».
- Lier les versements des retraites ouvrières (11 millions de salariés concernés) au nombre d'enfants : la part « *patronale* » pourrait être augmentée, ainsi celle de l'État en fonction du nombre d'enfants, exonérant presque le salarié prolifique de tout versement. La mesure « *donnerait à la famille ouvrière une grande stabilité* » et aurait « *sur l'éducation et la moralité des classe ouvrières l'effet le plus heureux* ».
- « *[Faire intervenir] les charges de famille de plus en plus dans le taux des salaires* » des fonctionnaires et assimilés (trop nombreux !). Il a même été proposé par un dénommé Leroy-Beaulieu de réserver les emplois de salariés de l'État, des départements et des communes aux seuls « *pères de trois enfants vivants* ».
- Verser une prime à la naissance du 3e enfant, du 4e etc.

Mangin propose même aux « *associations de pères de famille* » de se réunir autour d'une « ***Ligue pour la Race*** » réunissant « *des personnalités les plus éminentes du pays* ».
« *En France, si un facteur nouveau et énergique n'intervient pas très rapidement […] rien ne permet d'espérer que de nouvelles naissances se produiront pour combler les vides [et] tout indique que des étrangers viendront les occuper, mettant en péril le génie de la race d'abord, et bientôt l'indépendance nationale* ».
« *Avant qu'il soit trop tard, il faut réveiller la France, qui glisse au néant sur les pentes de lâcheté morale* ». C'est seulement après une vingtaine d'années que « *les naissances auront leur répercussion sur les effectifs de l'armée, qui vont donc continuer à baisser pendant au moins trente ans* ».

Tout rapprochement avec le « *réarmement démographique* » évoqué par Jupiter le tout-petit serait pure malveillance…

La crise des effectifs - Le mal et ses remèdes

Suit une analyse concluant à une équivalence des forces armées en Europe sur les plans de l'armement, de l'instruction, de l'organisation… et des « *forces morales* » (sic). D'où l'idée de chercher un renfort numérique au sein des « *indigènes* » des colonies où n'existe pas (encore) de service militaire obligatoire, qui permettrait en outre de « *ramener dans la métropole la plus grande partie des troupes françaises et [de] les remplacer par des troupes indigènes* ».
Les « *indigènes* » algériens sont les premiers visés, mobilisables y compris en métropole, puisqu'à seulement « *vingt heures de Marseille et de Toulon* ». « *La question s'est posée de savoir si nous avions le droit d'imposer à nos protégés [sic] cette obligation. On a dit à ce propos que l'impôt du sang ne devait être payé que par des citoyens jouissant de tous les droits politiques des nationaux français et, comme il est évidemment impossible d'attribuer aux indigènes algériens des députés et des sénateurs siégeant au Parlement français, on ne pouvait les assujettir au service militaire* ». Pour Mangin, « *C'est là une liaison factice entre deux ordres d'idées parfaitement distincts* ».
Il note en outre que « *jusqu'à présent, les colons algériens, français ou étrangers, ont été hostiles à l'augmentation des troupes indigènes et surtout à la diffusion de l'instruction militaire; ils craignent de voir se tourner contre nous les hommes que nous aurions dressés* ».
« *Mais si, après avoir porté nos regards de l'autre côté de la Méditerranée, nous les prolongeons à travers le Sahara, nous trouvons […] de nouvelles populations soumises à la France ; notre Afrique noire compte vingt millions d'habitants, quatre fois plus que l'Algérie* ». Mangin envisage donc « *la création d'une armée africaine, dont le camp serait en Algérie et le réservoir en Afrique occidentale* ». Les chapitres suivants sont annoncés, à partir de « ***l'utilisation militaire de la race nègre*** » et l'examen des conséquences d'une telle organisation « *pour l'Algérie, pour l'Afrique occidentale et pour la grandeur de notre pays* ».

II - LA FORCE NOIRE DANS L'HISTOIRE

De l'Égypte antique au XIXe siècle, en passant par les Croisades, Mangin multiplie les récits et les exemples, empruntés pour beaucoup à divers auteurs, en vue de vanter l'usage et les qualités des « *troupes noires* », « *les facultés d'adaptation de la race nègre aux différents climats* » et « *leurs qualités de courage, d'endurance et de discipline* ».
Une sorte de chair à canon idéale !

III - LES SÉNÉGALAIS

La première compagnie de tirailleurs date de 1823. Celle des spahis (cavalerie) qui leur sont souvent associés est créée en 1845.
Mangin constate que les troupes sénégalaises « *ont donné à la France un territoire plus vaste que l'Europe et peuplé de 20 millions d'habitants, [et qu'elles] le lui gardent avec un effectif de 12 500 hommes* ».

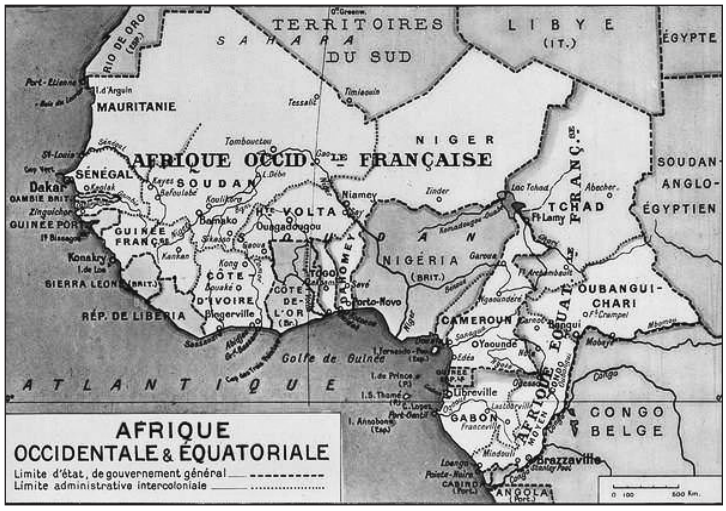

Entre « *conquêtes* » et « *pacifications* », suivent 50 pages d'énumération détaillée (à réserver aux amateurs !) de faits d'armes dans lesquels apparaissent au passage Mangin et son chef d'alors, un certain **Archinard**, et quelques autres, dont les qualités de commandement sont évidemment exceptionnelles…

Des victoires contre les « *rebelles* » – nombreux et divers – « *dues à l'entrain et l'impétuosité […] de nos tirailleurs et à la bravoure et à l'intelligence tactique de nos officiers* » (blancs évidemment). À chaque combat sont détaillées l'armement, les effectifs, les pertes (nombreuses).

Derrière les louanges qui ne mangent pas de pain, sourd le mépris puant du futur général pour la « *race inférieure* ». Pour lui, « *Le noir nait soldat plus encore que guerrier, car son instruction militaire est facile et il a le sentiment de la discipline. Cette facilité d'instruction au premier contact, vient de ce que les réflexes sont très faciles à dresser chez les primitifs, que n'a encore déformés aucun effort. Le noir n'a jamais peiné, car le travail de la terre, si dur en Europe, se réduit en Afrique à un débroussaillement sommaire et à un léger grattage, et d'ailleurs l'homme travaille très peu. L'homme de recrue s'instruit par imitation, par suggestion ; il a peu réfléchi avant d'entrer au service et on atteint chez lui l'inconscient presque sans passer par le conscient* ». Et plus loin : « *On sent que ces braves gens se donnent tout entiers au chef qui les commande. C'est au milieu des fatigues d'une campagne et surtout au combat que leur dévouement se révèle et l'officier ne peut oublier, quand une fois il s'est posé sur lui, le regard que jette un tirailleur blessé en tombant, parfois pour ne plus se relever* ».

IV - L'ORGANISATION

Cynisme et mépris sont partagés. Mangin cite le **général Faidherbe** à propos du Sénégal : « *D'autres colonies nous donnent des produits, celle-ci nous donnera des hommes* ». Il emprunte également à « *un noble esprit, le **vicomte Melchior de Vogüé*** » les propos du héros d'un de ses romans : « *Si vous vouliez bien nous en fournir les moyens, nous mettrions demain à votre disposition cent mille, deux cent mille soldats incomparables, Sénégalais, Soudanais, Haoussas ; des baïonnettes qui ne raisonnent pas, ne reculent pas, ne pardonnent pas ; des forces dociles et barbares comme il en faudra toujours pour gagner cette partie barbare et inévitable, la guerre* ».

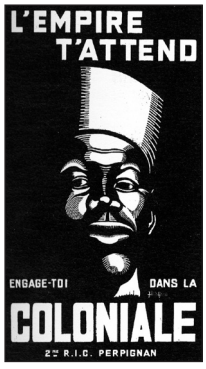

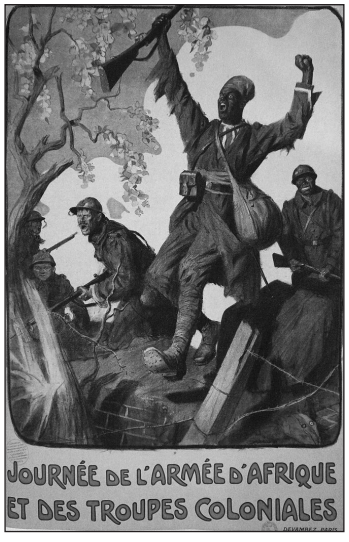

Très documenté, Mangin fait les comptes. Un corps de 20 000 tirailleurs est en cours de création. Parmi 500 000 volontaires potentiels, « *le recrutement de 7000 à 7500 hommes [par an] ne peut nuire ni à l'exécution des travaux entrepris [chemin de fer et infrastructures diverses], ni à l'agriculture, ni à la natalité* ».

D'où un effectif qui pourrait atteindre 70 000 à 75000 hommes environ et permettrait de « *ramener en France une trentaine de mille hommes* ». L'idée, déjà évoquée, est donc l'installation de camps en Algérie et en Tunisie, et Mangin précise les lieux adéquats, les conditions de vie des garnisons, dont la présence des familles, le contenu de l'instruction militaire (dont l'acquisition de 2 ou 300 mots de français « *indispensables à la vie militaire* »), l'uniforme, l'équipement, l'encadrement. Mangin se voit déjà avec « *120 000 noirs* » (dont 50 000 vétérans) et « *100 000 arabes* » qui « *[feront] de nous le plus redoutable des adversaires* ».

Dès avant la publication de son livre, le « *projet* » de Mangin a été exposé. En 1909, à la Chambre des députés, le rapporteur du budget de la guerre conclut son rapport ainsi : « *Sans adopter dès maintenant tous les chiffres et toutes les conclusions du lieutenant-colonel Mangin, nous nous associons complètement au principe du projet* ».

Le but est clairement affiché : « *maintenir la France au premier rang des puissances militaires de l'Europe* ».

Mangin examine ensuite les objections à son programme, dont « ***l'appréhension pour l'avenir de la race française*** ».

« Puisque nous conservons les soldats noirs en Afrique occidentale et en Algérie, aucun mélange de sang ne peut se produire avec nos nationaux. Et un mélange avec les populations indigènes de l'Algérie, s'il a lieu, ne peut être qu'avantageux : la population berbère du Maroc, à laquelle les éléments noirs se sont mélangés dans de fortes proportions, présente des qualités d'endurance, de travail et de ténacité supérieures à celles des populations de l'Algérie et de la Tunisie ». La vision de Mangin est à long terme : *« Il s'agit d'enrôler uniquement des populations parvenues à un certain degré de civilisation et qui ont rapidement progressé à notre contact. C'est seulement dans une ou deux générations et après une certaine assimilation que nous pourrons faire appel au reste de notre domaine africain [soit l'Afrique équatoriale française], d'abord pour la pacification des territoires encore barbares, puis, s'il en était besoin, et après épreuve sérieuse, pour élargir* ***le réservoir de la Force Noire****, actuellement suffisant pour tous les besoins »*.

Une autre objection est abordée : *« La question s'est posée de savoir s'il n'y avait pas des inconvénients à placer les tirailleurs sénégalais en contact avec les éléments musulmans de l'Afrique septentrionale, dont l'ardent prosélytisme est connu. Ce danger sera bien diminué par le stationnement de nos Sénégalais dans des camps isolés, par la relève tous les trois ans, et surtout par le fait qu'ils ignorent l'Arabe et que les marabouts ignorent leur langue […] Dans nos rangs, le noir ne connait que le service militaire ; le culte du Pavillon, le dévouement à ses chefs, l'honneur militaire, la fidélité à la consigne, le remplissent tout entier. Voilà sa religion et ses rites. Il n'en réclame pas d'autres […] On ne peut donc craindre la propagande islamique […] Au contraire, du séjour en Algérie, où notre œuvre est puissante et belle, où nous sommes les maîtres, le tirailleur rapportera dans son village l'image d'une France encore plus grande et plus forte »*. Mangin balaye ensuite les éventuelles objections quant au coût de cette armée africaine : *« Si, pour amener 100 000 Algériens et 100 000 noirs sur le futur champ de bataille, il faut dépenser 50 millions par an [pour un budget de la guerre de 870 millions], aucune nation n'hésiterait, et nous n'hésiterons pas »*. Mangin n'est pas naïf et sait qu'il faudra aussi *« dans l'état social où nous vivons, du tact et de l'habileté pour obtenir des crédits alors qu'on ne peut révéler toute la portée de leur objet »*, qui n'est autre que l'usage de cette armée africaine en Europe.

La conclusion apporte peu, si ce n'est un rappel des *« avantages »* au retour en France des 30 000 soldats français stationnés en Algérie : *« Notre armée s'allègera des malingres qui l'encombrent, candidats à toutes les maladies, dont la présence dans les rangs est un danger pour leurs camarades ; les repris de justice seront relégués dans des corps spéciaux et l'assainissement moral accompagnera l'assainissement physique »*.

Mangin ne perd pas de vue les intérêts de l'impérialisme colonial : *« Il est probable qu'un certain nombre de Sénégalais, séduits par le pays où ils auront transporté leurs pénates, se feront libérer sur place. Ils fourniront à la colonisation la main-d'œuvre qu'elle réclame et rétabliront les prix que l'enrôlement des tirailleurs appelés pourraient avoir pour conséquence de trop élever »*.

Quant au *« tirailleur retraité »* revenu au pays, il *« sera un précieux agent pour notre influence. Habitué à nos produits, il en répandra l'usage. Déjà, les importations de farine et de vin augmentent en Afrique occidentale, qui deviendra de plus en plus un débouché pour notre agriculture. Tous nos objets manufacturés seront de plus en plus répandus »*…

Jean Debraine

L'Afrique Occidentale Française (AOF) rassemble au sein d'un même ensemble administratif les territoires de Mauritanie, du Sénégal, du Soudan français (actuel Mali), de Guinée, de Côte d'ivoire, du Niger, de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et du Dahomey (actuel Bénin). Elle est créée par le décret du 16 juin 1895.

Ce n'est que le 15 janvier 1910 que l'Afrique Équatoriale Française (AEF) est créée. Elle regroupe le Gabon, l'Oubangui-Chari (actuelle République Centrafricaine), le Moyen Congo et le Tchad. Sa conquête, qui débute en 1838, se déroule sur de nombreuses années.

Actes du colloque de Soissons sur les *« généraux fusilleurs » (extraits)*.

Dans *« Notre ami le roi »* [du Maroc], Gilles Perrault écrit : *« **Le général Mangin, célèbre boucher de 14-18**, se distingua par sa cruauté. Il avait pour spécialité de contraindre les populations ra-flées à des marches d'extermination dont nul ne revenait vivant ». Mais la "*pacification"* du Maroc n'est rien, comparée à la bataille de Verdun en 1916 où il envoie systématiquement ses troupes au massacre pour des gains territoriaux dérisoires. En avril 1917 au Chemin des Dames, sous les ordres de Nivelle, autre massacreur, il est de nouveau responsable de pertes épouvantables parmi "ses troupes noires" »*.

Après-guerre, ses amis de l'**Action française** lancent en 1923 le projet de le faire nommer gouverneur militaire de Paris, mais la gauche s'y oppose, jugeant Mangin trop marqué comme réactionnaire et proche des royalistes. Il meurt en mai 1925, après un repas au restaurant. La rumeur court d'un empoisonnement.

Un monument en son honneur, sculpté par Maxime Real del Sarte, fondateur et chef des Camelots du Roi, est inauguré à Paris le 19 mars 1932 [en présence du président de la République Paul Doumer] . Il sera détruit par les Allemands le 27 juin 1940. Une nouvelle statue le remplace, inaugurée en juin 1954.

34 communes françaises ont une rue à son nom (la plupart en Lorraine, dont il est originaire).

Charles Mangin a été fait Grand croix de la Légion d'honneur en 1919.

Il a reçu en 1925 le Grand Prix de littérature de l'Académie française « pour l'ensemble de son œuvre »…

Chute d'une idole – Omerta de l'Église catholique

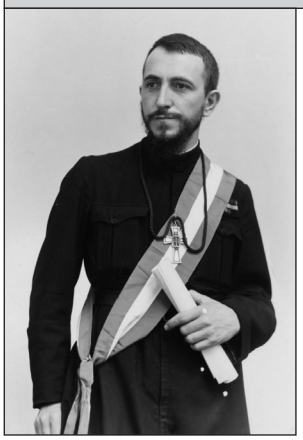

Rappel : **Marie Joseph Henri GROUÈS**, dit frère Philippe, dit abbé Pierre fut député **MRP** (Mouvement républicain populaire) de Meurthe-et-Moselle du 21 octobre 1945 au 4 juillet 1951, aux côtés de Jean Lecanuet, Pierre Pfimlin, Alain Poher, Marc Sangnier et Robert Schuman. Un parti réactionnaire souvent qualifié de *« démocrate-chrétien »*, chrétien surtout.
Quant aux *« communautés »* ***Emmaüs***, elles échappent au code du travail. Elles bénéficient d'un statut spécial (et sur mesure) d' *« organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires »* (OACAS). *« Compagnes »* et *« compagnons »* touchent une *« allocation communautaire »* de 390 € pour 40 heures de travail, nourris, logés.

« Le 18 décembre 1937, l'Abbé Pierre (frère Philippe à l'époque), qui suivait alors ses études de philosophie et de théologie au couvent des Capucins à Crest, fut ordonné diacre » dans la chapelle de l'actuel lycée Montplaisir (DL du 17-07-24, avant la chute de l'idole). Depuis, le DL a publié plusieurs articles dont une double page le 24 septembre après consultation des archives rendues précipitamment publiques, qui pose la seule question qui vaille : ***« Qui [dans l'Église] ne savait pas que l'abbé Pierre était un agresseur sexuel ? »***

Quelques extraits d'une enquête de Laetitia Cherel publiée sur le site de Radio France.

Lors de sa tournée aux États-Unis en mai 1955, où il est notamment reçu par le président Eisenhower à la Maison blanche, plusieurs femmes se sont plaintes du comportement de l'abbé Pierre à New York, Chicago et Washington. Le séjour de l'abbé Pierre aux États-Unis est alors écourté, à la demande pressante d'un théologien catholique français, Jacques Maritain, qui craint un scandale […]

Au début des années 60, l'abbé Pierre est contraint de quitter précipitamment le Québec […] Un autre théologien, André Paul, raconte : *« Un prêtre québécois me révèle que l'abbé Pierre s'est livré à des agressions sexuelles sur des femmes, à Montréal. C'est pourquoi il a dû quitter le pays avec la consigne expresse de ne plus y revenir. L'affaire a été suivie par la police et les instances judiciaires »* […]
[Une OQTC en quelque sorte !]

Quelques années plus tôt, fin 1957, l'Église et Emmaüs décident de mettre l'abbé au repos forcé, en l'envoyant dans une clinique psychiatrique en Suisse […] Pour l'historienne Axelle Brodiez-Dolino *« La véritable raison de cet éloignement est bien la peur d'un scandale sexuel. L'Église avait besoin de l'abbé Pierre qui redorait son image et sa popularité et ne pouvait pas se permettre qu'un tel scandale n'éclate »* […] De plus, l'Église décide de faire cornaquer l'abbé par un *« socius »*. *«Il s'agit d'un second qui accompagne une personnalité quand elle se déplace, pour l'assister, lui porter ses valises et quelquefois pour le surveiller »*, explique André Paul. *« Et là, en l'occurrence, c'était pour le surveiller »*.

Ledit socius écrit à l'abbé : *« Nous avons vu l'évêque de Grenoble [le diocèse où l'abbé Pierre a été ordonné]. Comme tout le monde, il souhaite que vous puissiez vous cacher un an. Ce serait une reprise de force morale et physique après votre secousse »*.

La secousse en question vient de la décision de sa hiérarchie : l'abbé Pierre reste en Suisse et son médecin garde la main sur les décisions le concernant, et doit en référer à la hiérarchie ecclésiastique.
Un cadre d'Emmaüs écrit : *« Il faut que vous, comme nous, respectiez cette image très pure qui a été et doit être encore un certain signe d'espoir […]. Je crois que vous devez chercher à devenir semblable à cette image. Mais ceci exigera des décisions douloureuses et de longs moments de retraite et de prière »*.

En juin 1958, le cardinal Feltin , archevêque de Paris, écrit à Edmont Michelet, ministre de la Fonction publique : *« Laissez-moi vous assurer qu'à l'heure présente, cette distinction est fort inopportune, car l'intéressé est un grand malade, traité en Suisse dans une clinique psychiatrique et je pense qu'en raison de ces circonstances fort pénibles, il vaut mieux ne pas parler de cet abbé. Il a eu d'heureuses initiatives mais, il semble préférable, actuellement, de faire silence sur lui »*.
Selon le groupe de chercheurs de la CIASE, la situation de l'abbé Pierre correspondait à *« la logique des traitements que l'Église appliquait alors aux prêtres déviants et aux agresseurs sexuels »*. Les auteurs précisent : *« Les évêques des années 1950 n'ont pris aucune sanction canonique »*, ajoutant qu'avec *« les responsables d'Emmaüs, les évêques qui savaient ont étouffé les affaires »* […]

À ce jour plus d'une vingtaine de femmes, dont une qui avait 9 ans à l'époque, ont témoigné, accusant l'abbé Pierre de faits allant des agressions sexuelles – mains sur les seins, baisers et masturbations forcés – jusqu'au viol.

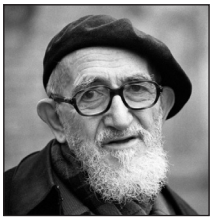

Déclaration

LE MOUVEMENT DE LA PAIX

La France est devenue en 2023 le second plus gros exportateur d'armes au monde !

Triste record face aux défis du monde actuel !

[…] « *Les affaires marchent très bien pour la filière française de l'armement. Dans un rapport publié le 11 mars, l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (Sipri) rapporte que la France est devenue le second exportateur d'armes mondial. L'industrie de défense française se hisse derrière les États-Unis, prenant la place de la Russie et devançant la Chine. De 2019 à 2023, le volume de ventes d'armes de la France a bondi de 47%* » (revue Air et Cosmos du 13 mars 2024).

Il faut noter l'opacité qui caractérise le secteur des ventes d'armes en France. La mise en place des outils permettant une meilleure information du parlement et un rôle accru des parlementaires n'a toujours pas abouti, malgré les décisions annoncées en ce sens pour donner suite à un rapport parlementaire.

La presse spécialisée souligne que la France n'hésite pas à livrer des technologies mixtes à cheval sur le civil et le militaire, y compris à Israël et même à la Russie en contournant l'embargo.

La France exporte directement et indirectement vers des pays en guerre en contrevenant aux règles du traité sur le commerce des armes. Ses principaux clients sont au Moyen-Orient (avec le Qatar 36 %), mais aussi l'Asie, dont 42 % des ventes d'armes au régime ultra-nationaliste de l'Inde. On voit combien les ventes d'armes sont au cœur des redéfinitions stratégiques des USA, de l'OTAN et de la France. En Asie on assiste au développement d'une rivalité construite et développée essentiellement par les USA et tournée contre la Chine, avec la participation active de la France en tant que membre de l'Otan.

Il faut rajouter à ce tableau la loi programmation militaire en cours qui a entériné une augmentation de 40 % des dépenses militaires, le doublement des dépenses consacrées par la France aux armes nucléaires en violation du TNP. En outre, le Président de la République ne cesse de parler de réarmement qu'il pratique au quotidien avec les dépenses d'armement mais aussi à travers la militarisation des esprits avec le Snu. Enfin, le poids et la mainmise du lobby militaro-industriel sur un certain nombre de médias et via les réseaux sociaux se développent.

Par ailleurs, le Sipri souligne dans son rapport 2023 combien le commerce des armes va de pair avec une forte tendance à la privatisation des industries d'armement mais aussi avec le développement rapide des sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP) qui vont jusqu'à assumer des responsabilités dans des fonctions essentielles de l'Etat.

Le Mouvement de la Paix alerte les citoyennes et citoyens sur la dangerosité pour la Paix de ces évolutions et la nécessité d'une réappropriation de la maîtrise publique des industries d'armement et de leur stratégie industrielle.

Ce que l'on attend de la France, c'est qu'elle prenne des initiatives audacieuses, en application de la Charte des Nations unies et dans le respect du droit international pour arrêter les conflits en Ukraine, en Palestine et ailleurs, de participer à la mise en place de processus pour une paix juste et durable dans ces régions afin d'éviter que le monde ne glisse vers une troisième guerre mondiale.

Par ses ventes d'armes, notre pays attise les conflits au lieu d'être à la pointe pour construire la paix. A travers ses déclarations « va-t-en-guerre » dans lesquelles il persiste à considérer comme envisageable l'envoi de troupes au sol en Ukraine, le Président de la République joue avec le feu.

Heureusement, des voix s'élèvent partout dans le monde pour alerter sur le fait que, face aux défis du monde actuel, l'humanité n'a d'autre chemin que la Paix. C'est ce chemin que la France doit prendre. A nous toutes et tous d'agir en ce sens.

Le Mouvement de la Paix

Le 21 mars 2024

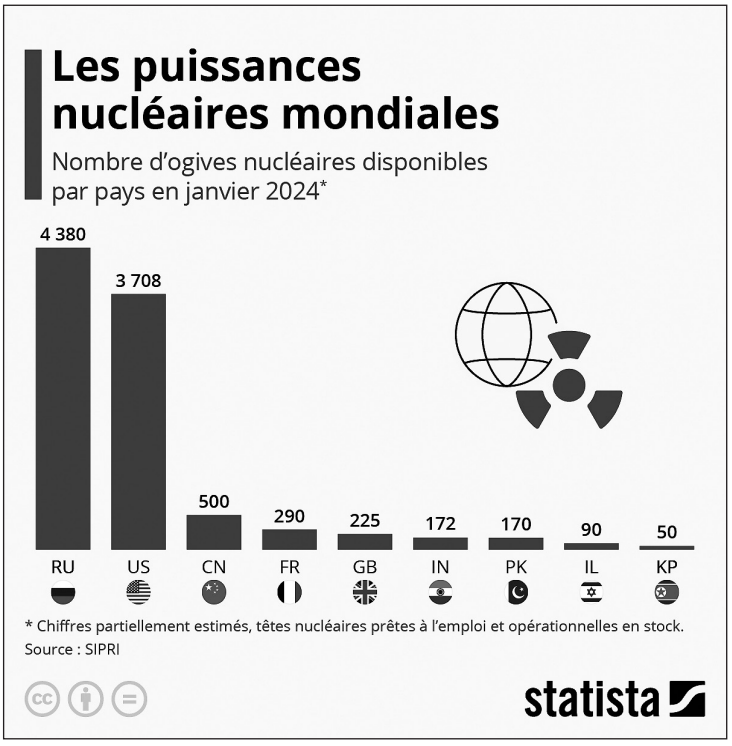

Uniforme, drapeau, SNU : gar(d)e à vous !

La fameuse « *expérimentation* » du port de l'uniforme – pardon, de la « ***tenue unique*** » – dans les lycées et collèges n'est assurément pas un grand succès. Ni ici, ni ailleurs. La plupart des établissements pressentis ont fait machine arrière.

La Région Aura s'était portée candidate mais n'a finalement trouvé que quatre lycées volontaires, dont deux privés (Chamalières et Péage-de-Rousillon) et deux publics (un LP de l'Allier et le lycée hôtelier de Largentière).
Sur le site du « *seigneur des panneaux* » (surnom de Wauquiez), on peut lire entres autres que le but serait de « *ne pas laisser place à l'ambiguïté par rapport à la laïcité ou aux règles de la République* ». Le port de « *tenues uniques* » aurait « *plusieurs effets positifs : gommer les différences sociales ; lutter contre le harcèlement ; créer un esprit collectif autour de la fierté commune de l'établissement ; faciliter le travail des chefs d'établissement qui n'ont plus à distinguer les vêtements autorisés et ceux qui ne le sont pas par la loi de 2004* ».

Au lycée hôtelier de Largentière (DL du 03-09), une centaine d'élèves ont reçu leur « *dotation* » (5 polos et 2 sweat-shirts). « *La tenue type devra être complétée [à la charge des parents] par un pantalon chino et des baskets de ville* ». « *Le collège, situé dans les mêmes locaux a refusé l'uniforme* », à « *une large majorité des élèves, parents et membres de l'équipe pédagogique* ».

Côté collèges, en Ardèche et Drôme, seul le collège St Louis du Cheylard s'est mis sur les rangs (par deux). Le président du Conseil départemental et le maire « *ont répondu présent pour appuyer cette rentrée particulière* » (DL du 05-09). Les tenues, siglées « *collège Saint-Louis - les Maristes* » n'arriverons pas avant octobre, en raison d'un « *retard de fabrication* »…
La généralisation du dispositif aux élèves de l'école au lycée coûterait plus de 3 milliards d'euros…

Dans la famille « garde-à-vous », une véritable offensive de recrutement de jeunes **porte-drapeaux** semble en marche. Des « *formations* » sont même mises en place, comme à Montélimar fin août, avec les présidents des sections locales de la Médaille militaire et de la Fédération André Maginot, « *dans le cadre du projet d'action éducative auprès de la jeunesse* » (DL du 28-08).

À Saint-Péray également, au printemps, une quinzaine auraient été formés. Quatre d'entre eux ont été reçus en mairie de Quintenas « *pour la remise de leur diplôme d'honneur de porte-drapeau* » par le président d'honneur des anciens combattants AFN (DL du 22-09).
Le DL du 05-09 nous trace le parcours d'un jeune de 14 ans, désormais porte-drapeau du Souvenir français à… Portes-les-Valence. Un genre de record avait été battu à Montélimar avec le « *recrutement* » d'une gamine de huit ans par l'Association des anciens combattants et victimes de guerre (DL du 19-06).

Il y a à boire et à manger dans le fameux « *devoir de mémoire* » dont on nous rebat les oreilles. Apprendre l'histoire à l'école – toute l'histoire, pas seulement celle des vainqueurs et des « *têtes de gondole* » – , visiter tel ou tel lieu ou musée, est plus que nécessaire. Célébrer la boucherie de 1914, ou feu l'Algérie française, beaucoup moins. Les drapeaux ne sont pas toujours glorieux, et la jeunesse a mieux à faire qu'à défiler au son du clairon.
On ne se lassera pas de répéter que la Bastille n'a pas été prise par des militaires, et que le 14 juillet appartient au peuple, et non à des zombies plus ou moins galonnés juchés sur leurs engins de mort.
Le chauvinisme est en pleine « *renaissance* ». Il s'est d'ailleurs illustré dans le traitement médiatique des Jeux Olympiques, où le seul cocorico tenait souvent lieu de récit. Après tout, près de 1 000 médailles ont été distribuées, dont un peu plus de 6% aux représentant(e)s d'une France sans gouvernement, par la volonté d'un autocrate de seconde zone…

De Mac Macron au **SNU**, il n'y a qu'un pas (de l'oie).
Un article du *Monde* du 13-09 analyse un rapport de la Cour des comptes à son sujet. Extraits :
Cinq ans après le lancement du SNU, elle relève « *l'absence d'horizon clair* » et « *l'insuffisante planification des moyens nécessaires à sa montée en charge* ». Son premier problème est le manque de clarté de ses objectifs, qui se sont « *multipliés au fil de sa mise en œuvre* ». La mise en place du SNU s'est, par ailleurs, faite « *à législation quasi constante* » : le projet n'a jamais été débattu au Parlement, « *ni dans ses principes ni dans ses modalités* ».
Face à la faible lisibilité du dispositif, les jeunes sont venus, chaque année, moins nombreux que prévu. En 2023, ils étaient autour de 40 000 dans les séjours de cohésion de douze jours, sur 64 000 attendus […] La formation et le nombre des encadrants pourraient devenir une vraie préoccupation dans le cadre d'une généralisation, puisque l'accueil de jeunes plus réticents pourrait provoquer davantage de situations disciplinaires, prévient la juridiction financière.

Enfin, le SNU coûte cher : 18 % du programme *« jeunesse et vie associative »* du budget de l'éducation nationale lui sont consacrés dans la loi de finances initiale 2024. Une enveloppe de 160 millions d'euros, qui doit permettre d'accueillir 80 000 jeunes en 2024 pour le seul séjour de cohésion. A titre de comparaison, le budget du service civique, 519 millions d'euros, doit permettre à 150 000 jeunes de remplir une mission de six à douze mois […]
Le calcul du coût réel n'est pas stabilisé. L'éducation nationale l'établit à 2 300 € par jeune pour les exercices 2021 et 2022 […] Le coût réel par jeune s'élèverait plutôt à 2 900 € pour l'année 2022, estime la Cour des comptes, qui ne tombe pas non plus d'accord sur les projections dans le cadre d'une généralisation – à ce stade, très hypothétique – du SNU.

Pour le seul séjour de cohésion, l'éducation nationale prévoit une dépense en année pleine de 2 milliards d'euros en cas de généralisation. D'après l'institution, le montant s'approcherait plutôt de 2,5 milliards d'euros. En comptant les différents volets du SNU, le séjour mais aussi la mission d'intérêt général, les coûts atteindraient **de 3 à 5 milliards d'euros par an**. *« Alors que son coût est objectivement important (…), il est désormais urgent de clarifier l'horizon du dispositif dans le cadre d'un débat parlementaire et, si ce choix était confirmé, de lever les nombreuses incertitudes quant à la faisabilité de sa généralisation »*, affirme le rapport.

Il reste enfin à lever les questions juridiques que poserait la généralisation. Il semble difficile, affirment les auteurs, *« d'imposer cette nouvelle sujétion (un séjour de cohésion obligatoire) à cadre constitutionnel constant »*. En 2019, le Conseil d'État avait précisé qu'une telle démarche demanderait une révision constitutionnelle. Ce qui pose deux nouveaux problèmes : *« En premier lieu, il convient de savoir si le SNU relève des "sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens", selon les termes de la Constitution. En second lieu, se pose la possibilité d'imposer une sujétion aux mineurs : la loi ne permet a priori d'imposer des sujétions qu'aux citoyens, statut dont ne relèvent pas les jeunes de 15 à 17 ans, placés sous l'autorité de leurs parents. »*

Pour clore ce chapitre embrigadement de la jeunesse, nous avons constaté, lors du **forum des associations d'Annonay**, la présence… d'un **stand de la Gendarmerie nationale**. Interrogés, les militaires ont innocemment répondu qu'ils étaient là *« pour recruter des jeunes »*.

Lesquels étaient invités à tirer sur une cible avec un pistolet laser.

J.D.

21 septembre - journée internationale de la Paix

PRISE DE PAROLE COMMUNE À VALENCE

Les parties soulignées sont des amendements proposés par la LP et acceptés.

En ce 21 septembre 2024, journée internationale de la paix, les organisations syndicales, partis et associations de la Drôme ci-dessous signataires appellent à une mobilisation accrue en faveur de la paix !

Actuellement il y a plus de 60 conflits armés dans le monde, avec des risques d'embrasement. Les massacres de civil·es, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le ciblage des journalistes, le blocage ou l'entrave de l'aide, ne constituent plus une ligne rouge. En Palestine, le risque de génocide est clairement évoqué par la Cour internationale de justice.
Cette situation internationale est gravissime avec une invisibilité de certains conflits et le *« deux-poids-deux-mesures »* de la diplomatie et du traitement par la plupart des médias en France.
Qui veut la guerre augmente les budgets militaires, qui veut la paix limite les budgets de militaires et engage la voix de la diplomatie afin de faire cesser les conflits.
Qui dit augmentation des budgets, dit augmentation de la fabrication et des ventes plus ou moins opaques d'armes, avec pour conséquence le risque de développement de conflits armés et d'usage de la force armée sur les populations civiles. En France, la loi de programmation militaire 2024-2030 atteint 413 milliards d'euros, dans la logique de l' *« économie de guerre »* prônée par Emmanuel Macron. Dans le même temps, la vente des armes à l'export est en forte augmentation, à tel point que la France est devenue cette année le deuxième exportateur mondial d'armes. Chacun comprendra que dans ces conditions, aucune démarche diplomatique n'est engagée pour des cessez-le-feu.

De plus nous savons que les budgets d'armement augmentent au détriment des budgets nécessaires à la population et aux services publics (école, santé…). Cela détricote les conquêtes sociales, remet en question les droits et libertés et empêche la culture de la paix.
Enfin en cette journée, nous tenons à rappeler que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre mais le principe de rapports humains fondés sur la libre coopération de tous

pour le **bien commun*** et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Une paix durable est une condition préalable à l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être humain. Garantir le droit à la paix et à la sécurité de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des États et des institutions internationales.
Afin de marquer l'importance de cette journée dans un contexte internationale de réarmement massif, nous organisons à Valence un rassemblement de 11h à 13h pour s'informer, discuter, partager un verre de l'amitié et surtout exiger une culture de la paix !

* Nous étions évidemment opposés (sans succès sur ce point) à l'introduction de la notion de **« *bien commun* »** chère à l'Église et à sa doctrine sociale

Signataires : Le Mouvement pour la paix, AFPS, CGT, FSU, LFI, PCF, CNT Sansoc, MRAP, PS, les Écologistes, NPA, la Libre Pensée, DéterCités.

Deux autres rassemblements se sont tenus au même moment, l'un à Tournon et l'autre à La Répara-Auriples.

Libres penseurs résistants en Ardèche (1)

Un livre est paru intitulé « ***La Libre Pensée dans la Résistance*** ». Certain(e)s parmi les lecteurs ou lectrices du *Mécréant* l'ont acheté, l'ont lu… ou le liront. Pour tou(te)s les autres, il nous a paru utile de publier les notices des résistants libres penseurs ardéchois collectés par Françoise Stora et présents dans ce bouquin.
Il a été co-édité par les *Éditions libertaires*, la Libre Pensée et l'Irelp.
La préface est de **Jean-Marc Raynaud**, directeur de publication desdites *Éditions libertaires*. En voici quelques extraits.

« Ils peuvent couper toutes les fleurs, ils n'empêcheront jamais le printemps de revenir !
*Allez savoir pourquoi, au début, ceux qui imposent la terreur et l'oppression les traitent de terroristes. Eux qui, simplement, contestent l'inacceptable et l'intolérable de l'oppression qu'ils subissent. Allez également savoir pourquoi, quand le grand vent de l'histoire a chassé les nuages de l'oppression **du moment**, on les honore, souvent tardivement, de ce joli mot de résistant […] Innombrables sont les Résistants de la 25e heure […] Et puis il y a les **Résistants** de toujours et d'à toujours […], pas ostentatoires pour deux sous […], anonymes souvent […]*
*Est-il besoin de le préciser, parmi ces **Résistants** de toujours et d'à toujours, figuraient bon nombre de **Libre Penseurs** […] Ce livre, modestement et de manière fort incomplète, entend leur rendre hommage […]*
*On l'aura compris, panthéoniser, 80 ans après leur exécution, un couple de **Résistants étrangers** à qui* « on » *avait refusé la nationalité française et, « **en même temps** », faire voter des lois anti-immigrés avec le soutien d'une **extrême-droite collabo** dans l'âme, assure, hélas, un bel avenir à **NOTRE Résistance** ».*

Paul, Émile AVON

Né le 2 mai 1912 au Teil (Ardèche), mort le 31 mars 1976 à Montpellier (Hérault) ; Instituteur ; militant syndicaliste du SNI ; militant socialiste SFIO de l'Ardèche et Libre Penseur, Résistant ; conseiller général du canton de Viviers de 1949 à 1976 ; maire du Teil de 1965 à 1976.

Fils d'Ernest Avon et de Pauline Arnaud, pupille de la Nation après la mort de son père pendant la Première Guerre mondiale, Paul Avon fut placé sous la tutelle de son oncle Élie Avon, instituteur au Teil. Sa mère, qui tenait un café au quartier de la Violette, se remaria avec Julien Esclangon, et ils eurent deux filles, Suzanne et Michèle.

L'oncle et le beau-père de Paul Avon appartenaient à la **Libre Pensée** et à la section locale du Parti socialiste SFIO. Élie Avon fut, au début des années trente, Secrétaire général de la section ardéchoise du Syndicat national des instituteurs et institutrices de France et des colonies, affilié à la CGT. Il était également Franc-Maçon et président de la section du Teil de la Ligue des droits de l'Homme.

Sur le plan politique, Paul Avon s'inscrivit d'emblée dans la tradition socialiste, laïque et anticléricale de sa famille. Jeune instituteur et militant des Jeunesses socialistes, il comparut

devant le tribunal correctionnel de Privas en juillet 1935 pour des faits qui s'étaient déroulés dans l'église de Rochemaure (Ardèche) pendant la célébration de la messe de minuit le 24 décembre 1934. En compagnie de quelques camarades, il avait chanté l'*Internationale*. Reconnu coupable, il fut condamné à 16 francs d'amende pour « *entrave à l'exercice du culte* ». Le 30 novembre 1938, il fit partie des 310 instituteurs ardéchois grévistes dont les noms furent publiés dans un « *tableau d'honneur* » par le bulletin syndical du SNI réunifié local, L'*Émancipation*.

Mobilisé en septembre 1939, sergent dans l'infanterie, il fut démobilisé le 26 juillet 1940. Il participa à la **Résistance**. Agent de renseignements du réseau britannique Buckmaster à partir de 1943, il échappa de justesse à la vague d'arrestations qui décima l'organisation en Drôme-Ardèche en mars 1944. Réfugié à La Sablière puis dans le massif du Coiron, il gagna le Maquis. En août 1944, il faisait partie de la 24e compagnie de l'Armée secrète avec le grade de sergent et il fut le seul survivant d'un accrochage avec l'armée allemande à Saint-Péray dans la vallée du Rhône. Ses compagnons, faits prisonniers, furent fusillés.

En 1945, Paul Avon fit partie, au sein de la section SFIO du Teil, de la commission chargée des contacts avec le PC et il devint secrétaire de la section. Les mouvements issus de la **Résistance ardéchoise** (MNL et FN) venaient de fusionner à l'échelle départementale pour former un « *Front uni de la Renaissance française* » et les Fédérations communiste et socialiste appuyaient cette démarche dans ses prolongements électoraux. Aux élections municipales du printemps 1945 au Teil, une liste « *d'union républicaine et antifasciste* » fut élue en entier au premier tour. Elle comprenait une majorité communiste conduite par **Joseph Thibon** et une minorité socialiste conduite par **Alphonse Pellet**. Un accord identique porta sur les élections cantonales de septembre dans le canton de Viviers. Un rapport des Renseignements généraux en date du 19 septembre 1945 indiquait que « *monsieur Avon, instituteur au Teil, secrétaire de la section SFIO* » apportait un « *appui total de son parti à Chaze* ». **Henri Chaze** , candidat communiste, sans concurrent SFIO, fut élu au premier tour.

Avec l'entrée dans la Guerre froide et la constitution de la Troisième force, les relations entre militants socialistes et communistes du Teil se détériorèrent profondément. Sur ses adversaires communistes, Paul Avon emporta successivement deux victoires.

Sur le plan syndical, Paul Avon fut adhérent au SNI puis à la CGT-FO. Il fit partie du Conseil syndical du SNI en 1945-1946. Responsable des questions laïques, il présenta également en 1946 un projet de réforme des statuts de la section ardéchoise qui fut adopté. Devant la poussée du courant proche du PC, les instituteurs de l'ancien SN firent alliance en Ardèche avec le courant « *École émancipée* » dirigé par **Yvonne Issartel** qui put conserver la direction de la section ardéchoise jusqu'en 1954.

En 1950, peu de temps après son élection au Conseil général, Paul Avon fut mis en cause par un ordre du jour de l'Assemblée générale du SNI qui « *s'indignait de son attitude* » lors du vote du budget du Conseil général, l'accusant d'avoir voté les subventions aux écoles privées. Son exclusion du syndicat était demandée par plusieurs instituteurs communistes.

Paul Avon dut publier dans L'*Émancipation* un démenti et reproduire son explication de vote, mais lorsque le courant cégétiste prit la direction de la section ardéchoise du SNI, il s'inscrivit à FO.

La défense de la laïcité et de la protection sociale furent ses principaux champs d'action au Conseil général et à l'échelle du département. Il fit partie des conseils d'administration de nombreuses associations et œuvres laïques, notamment de la FOL de l'Ardèche et présida la Caisse départementale de la Sécurité sociale. Il avait refondé la section locale de la **Libre Pensée** au Teil après 1945.

Sa carrière fut tragiquement interrompue le 29 mars 1976 par un déséquilibré mental qui le blessa grièvement avec une arme à feu.

Pierre Bonnaud

Fiche tirée du **Maitron** avec Sources

Gilbert CHEIZE

membre du groupe d'Annonay, résistant (1901 – 1971).
Voici à nouveau la section en deuil d'un de ses meilleurs militants. Le 1er décembre 71 nous accompagnions à sa dernière demeure le citoyen Gilbert CHEIZE, ancien ouvrier tanneur, décédé à l'âge de 70 ans.
Sportif, syndicaliste, militant politique, administrateur de la Sécurité Sociale, **résistant** pendant les heures noires de l'occupation nazie, Gilbert CHEIZE fut également un laïque sans défaillance et un **libre penseur** convaincu. Aucune oraison funèbre ne fut prononcée sur sa tombe.
Au nom de notre section, que toute sa famille trouve ici nos condoléances attristées et notre salut fraternel.

Galzin Marcel
Secrétaire de la section d'Annonay

Article paru dans ***La Raison*** (de janvier 1972 ?)

André DEBORNE

membre du groupe de Viviers, élu Secrétaire de la Fédération Drôme Ardèche en 1969
Le 7 décembre 1971, les Libres penseurs de la Fédération Drôme-Ardèche, ont accompagné pour son tout dernier bout de route leur Secrétaire Fédéral et ami, André Deborne.
Une foule imposante et recueillie était présente.

Sa disparition, aussi rapide qu'inattendue, a plongé chacun dans un profond désarroi et c'est le cœur meurtri qu'ils se sont inclinés devant l'homme qu'il fut.
Natif de St Montant, il a élevé 6 garçons et une fille dans l'honneur et la dignité aux côtés d'une compagne courageuse, compréhensive et généreuse.
Communiste libertaire, syndicaliste intègre, **libre-penseur** convaincu, il a su défendre ses idées, ses convictions, son idéal avec âpreté, car la Raison primait chez lui.
Depuis son plus jeune âge, il était un militant d'avant-garde, toujours en faveur des opprimés, prenant part entière à tout ce qui était lié au bien être de l'homme, se réclamant sans cesse de la Justice, de la Liberté et de la Paix. Il avait compris que tout individu se devait, dans notre monde actuel, de remplir un rôle social ; très tôt, en toute conscience, il sut définir ses options, prendre ses responsabilités et ses risques, fixer une fois pour toutes sa ligne de conduite.
Ancien **résistant**, il fut 1er adjoint au maire de sa localité à la libération.
Sa maison était un centre d'accueil chaleureux ; chacun y trouvait sa place et s'y sentait bien.
Élu Secrétaire fédéral en 1969, son activité restait discrète mais efficace. Il n'avait jamais cessé le combat pour les causes que nous défendons.
Les plus hautes qualités morales qui furent de tout temps les siennes lui ont valu l'affection de tous. Sa vie simple, honnête, sa grande modestie doivent nous servir d'exemple.
Il se dépensait sans compter et était le dévouement personnifié. Son caractère enjoué, affable, sa sympathie communicative, avaient fait de lui un personnage qu'il est toujours agréable de rencontrer. Respectant toujours le dialogue, il était difficile pour lui d'avoir des ennemis.
La philosophie qu'il s'était faite était imprégnée de celle de nos grands hommes de la Révolution, pionniers de la démocratie. Cette philosophie qu'il s'était donnée reposait sur des bases solides. Son bon sens, l'esprit de liberté qui l'animait l'avait tout naturellement amené à rejeter toutes les conceptions surnaturelles, tout dogmatisme, tout esprit religieux.
Que notre ami repose en paix ; la Libre-Pensée, elle, demeure, et s'efforcera, dans la sérénité, de convaincre, les hommes de l'idéal de fraternité humaine (qui était le sien) et que tous les libres penseurs continueront à défendre.
La Libre Pensée adresse à sa compagne, a ses enfants et à sa famille ses condoléances et sa fraternelle amitié.

Article paru dans ***La Raison***

Jullien Raouls DESCOURS

(juillet 1899 – juillet 1979)
Raouls a été envoyé à l'école catholique. Très jeune, il est choqué par les différences de comportement de l'instituteur entre les enfants issus du petit peuple et les enfants de *« riches »*. Les enfants de l'école privée faisaient fonction d'enfants de cœur. Il avait remarqué que les dimanches, lorsque l'on sortait les beaux ornements religieux, et que l'église était remplie, les enfants de cœur étaient toujours les gosses de riches ; par contre dans la semaine, par exemple pour les enterrements, c'était aux enfants des pauvres que l'on faisait manquer l'école pour servir la messe…
Ces injustices parmi d'autres seront le point de départ de sa réflexion, et plus tard il deviendra athée.
Son frère aîné est tué à Verdun. À 18 ans après une bagarre avec un homme du village qui traitait tous les soldats de dégonflés, il est obligé de s'engager pour éviter la prison. Il s'engage et ira en Tunisie puis en Turquie. À la fin de son temps d'engagement il quitte l'armée et fera toutes sortes de métiers, la plupart à Lyon.
Il se marie en 1927 avec Jeanne Jeantet et un an plus tard nait notre camarade **Robert Descours**, leur unique enfant.
Ils retournent à Chomérac, après la naissance de leur fils ; quelques années après, Raouls adhère au Parti Communiste et à la Libre Pensée et devient trésorier du groupe de **libres penseurs** de Chomérac. En 36, comme il avait un commerce de charcuterie, il aide des grévistes en leur portant à manger.
Mobilisé en 39, il est motocycliste au 15e train des équipages à Marseille. Démobilisé, il rejoint sa famile à Chomérac.
En 42- 43, il entre au FTPF. Il fait d'abord partie de la **résistance** *« dormante (les légaux) »*. Début 44, il participe à la bataille du Coiron avec le groupe FTPF de Chomérac.
Après la libération, en 58 un groupe de libres penseurs est créé à la Voulte, Raouls y adhère jusqu'en 72 où il participe à la création du groupe de Privas.
Il restera adhérent à la Libre Pensée jusqu'à sa mort en 1979 où de nombreux amis et camarades assisteront à l'inhumation de ses cendres.

Rédigé à partir des archives de la Libre Pensée et d'un entretien avec son fils Robert.

La Libre Pensée dans la Résistance

Ouvrage collectif animé par Christian Eyschen

Les Éditions Libertaires — Irelp

Toujours disponible au prix de 14 €

Manoeuvres kakies

■ Le 1er escadron de **spahis** était en *« sentinelle »* aux J.O. au sein d'un *« bataillon spécialisé dans les missions de sécurité »* DL du 22-07). Explications (un peu confuses) du capitaine ad hoc : *« Nous disposons de moyens atypiques afin d'assurer une protection multimilieux, comme subaquatique, avec notamment des sonars, des plongeurs de combat. Sur la Seine, nous allons embarquer sur des vedettes militaires afin de contrôler les bateaux. Sur terre, c'est notamment une lutte anti-drones, et aussi justement des drones pour renforcer la surveillance »*. La *« mission »*, aux dire de la spécialiste au DL, *« marquera leurs esprits »*. Pour le capitaine, *« nous partageons, sportifs et militaires, les mêmes valeurs »*. Et mon cul, c'est du poulet ?

■ L'association *« À la découverte de la forêt de Saoû »* attend une réponse du ministère des armées à propos des survols de cet *« espace naturel sensible »* par l'aviation militaire basée à Orange (DL du 21-09). Elle demande une majoration des altitudes de survol et leur interdiction les week-ends et jours fériés, ainsi que durant les périodes de nidification des oiseaux.

Les Madones sont de sortie dans le DL des fidèles

La période estivale est propice aux processions et pèlerinages. En veux-tu ? En voilà !
Barbeuque et partage du *« ressenti »* à **Lamastre** après un pèlerinage à leur Dame de la Salette (03-08).
Annonce d'une *« messe festive »* dédiée à leur Dame des Mamans à **Allex** (06-08), d'une *« fête de la Madone »* à **Talencieux** (10-08), puis d'une messe au pied de leur Dame des foyers à **Allan** (12-08), suivie d'un 2e article sur la procession la précédant, avec enfants pris en otage (16-08). .....▶
Annonce (12-08) puis article (16-08) sur une messe *« au pied de la Vierge de Miéry »* à **Upie**. On apprend que la statue (de 10 m de haut) a été construite en 1878, et que depuis, *« le père Garciel (sic) a noté plusieurs guérisons »*…
Annonce encore d'une messe suivie d'une procession jusqu'à la Vierge de **Crozes-Hermitage** (14-08) avec rappel des messes du coin. Grâce à un 2e article (17-08), on saura que les fidèles étaient 70 à la messe, la moitié au pied de la Madone… et 20 à l'apéro.
Annonce enfin de l' *« hommage à St Roch »* à **Ruoms** (15-08) avec de nombreux détails sur la vie d'un *« saint »* qui n'a probablement jamais existé (nos camarades montpelliérains se sont longuement penchés sur son cas).
À **Lens-Lestang**, la statue de la Vierge a pris l'air avant la messe du 15 août (18-08).

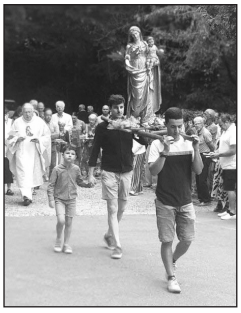

À **Empurany** c'était l'inverse : messe, puis procession jusqu'à la statue de *« Notre Dame du Sacré-Coeur »* (19-08).
Le 25 août, *« l'amicale des chrétiens sénégalais s'est réunie à l'occasion de la fête de l'Assomption avec un peu de retard »* (30-08).
Une *« procession aux flambeaux »* était annoncée (01-09) à leur Dame d'Ay pour le 7, et une autre à Marsanne, cette fois *« pour célébrer la nativité de la Vierge »* le 8 (07-09).

À Labeaume, on pèlerinait à *« Notre Dame de délivrance »* au hameau de Chapias (09-09), et à la chapelle de Montchamp de Malataverne le 22 (24-09).

Bénits ? Oui oui.

Les **pains** à Ruoms (20-08),

les **motards** à Roussas (annonce 28-08), les **voitures anciennes** à Lablachère (03-09). *« Voilà une belle tradition qu'il faut maintenir ! »* parait-il. À Montmeyran et Marsanne, les infortunés bambins des écoles Ste Marie et Jeanne d'Arc ont bénéficié de la bénédiction des **cartables** *« pour leur souhaiter une belle réussite en étant accompagnés de Dieu »* (11 et 25-09).
Pour paraphraser Brigitte Fontaine, *« Les enfants, le Moyen-Âge est terminé »* !

Bénitiers, comme un trop-plein

Les *« informations »* sur la *« vie des paroisses »* tendent à prendre une place de plus en plus grande dans les colonnes d'un journal qui en une de son premier numéro le 7 septembre se présentait comme ***« Le libre journal des hommes libres »***.

■ La page de **Tain-l'Hermitage** est emblématique, avec les horaires des messes de la paroisse et la récurrente photo du *« père »* Latouche, et même une offre d'emploi d'*« assistante paroissiale »* (20-07), une photo de baptème (26-07), ou de Untel, *« très engagé dans la paroisse »* (03-08), voire de l'évêque et de sa venue prochaine (24-08).

Le 07-09, c'est une photo des quatre paroisien(ne)s qui *« se chargent à tour de rôle, chaque jour, d'ouvrir et de fermer l'église Notre-Dame de l'Assomption »*, qui accompagne l'agenda paroissial, et le 14-09, c'est au tour d'Unetelle, également *« très engagée dans la paroisse »*. N'en jetez plus !

■ Dans la famille *« très engagés »*, on a appris (avec un vif intérêt) qu'une dizaine de bénévoles sont venus nettoyer l'église de **Clérieux** (04-08). Il faut dire que l'église est vaste, n'a plus de curé et que seuls les baptêmes, mariages et enterrements y sont assurés.

■ **Lablachère** bénéficie également d'une rubrique plus ou moins régulière. Le 13-08, l'annonce des célébrations estampillées *« 24h avec Marie »* ne mentionnaient même pas la commune, mais seulement *« la paroisse Ste Thérèse »*. Un doux parfum d'Ancien Régime…

Culturel ou cultuel ?

Visites et pseudo-musées peinent à attirer les foules.

■ À la cathédrale de **Valence**, c'était un séminariste, pilote dans l'armée de l'air retraité, *« très impliqué dans les activités du diocèse »*, qui assurait la visite (DL du 01-08). L'article est fort détaillé. L'unique visiteuse semblait enchantée…

■ *« Dans le cadre des Escales estivales proposées par la ville de **Romans**, une visite commentée du chemin de croix et du calvaire des Récollets était proposée, ce dimanche 11 août »* (DL du 12-08). On ne saura pas quelle était l'affluence.

■ À Rochefort-Samson, est vantée l'histoire de l'église de Saint-Mamans *« une église née de l'acharnement des paroissiens »* 5DL du 21-08).

■ Le *« musée d'art sacré »* de **Mours-Saint-Eusèbe** ouvrait ses portes pour un mois et demi (2 jours par semaine à 16h). *« L'exposition annuelle [s'intitulait] "Évêques et cardinaux" et [présentait] des soutanes ou chapeau de prélats, des mitres, crosses, et même des sandales liturgiques »*. C'est dingue !
La dernière visite était annoncée la veille, probablement sans grand espoir

(DL du 14-09).

■ À **Allex**, on pouvait, lors des Journées du patrimoine, visiter la maison et le sanctuaire St Joseph, avec *« des membres de la communauté qui résident sur place »* (DL du 12 & du 18-09), et admirer *« des ornements liturgiques […] exposés pour la première fois au public »*. Un truc de ouf !
Toujours à Allex, et dans ladite maison, est installé un *« musée spiritain »* où sont exposés *« une cinquantaine d'objets d'Afrique centrale »* (DL du 01-08). La *« Congrégation du Saint-Esprit »* y était en *« terre de mission »* et avait *« collecté »* (?) de nombreux objets du quotidien et sculptures.

Actualités diverses et non moins religieuses

■ Sous le titre *« Une vie d'ermite en toute simplicité »* (DL du 15-08), nous est contée l'histoire finalement assez enviable d'un gars qui habite un imposant bâtiment dans un endroit magnifique dominant le bois de Païolive (l'ermitage St Eugène), qui prie, lit et *« travaille »*, c'est à dire assure le secrétariat de l'association *Païolive*. C'est un

peu comme dans les films où l'on ne sait pas trop de quoi vivent les gens… Loyer ? Retraite ? Mystère.

■ Le groupe des **scouts** d'Annonay *« recrute des chefs et des cheftaines »*. Une belle annonce pleine page (DL du 05-08). Dans le camp de Pont-de-Barret (14 hectares), qui accueille des groupes depuis les années 80, aurait été construit un four solaire (DL du 20-08). La société finlandaise Lytefire leur aurait même *« cédé ses plans top secret »*. En fait ladite société vend ses plans d'auto-construction 500 € HT… Le DL du 03-09 vantait ensuite le camp installé au stade de Désaignes – *« un petit coin de paradis »* – dans *« la joie et la bonne humeur »*. Celui du 09-09, les retrouvailles à Montélier d'une trentaine d'ex-scouts valentinois.

■ *« Cet été, trois prêtres pierrelattins proposent des "messes en vadrouille" qui concilient visite, temps religieux et apéritif à l'issue »* (DL du 06-08). Un *« concept »* qui se veut innovant pour *« faire revenir les croyants à l'église »*. On retrouve les mêmes annonçant une *« journée de rencontres entre juifs, chrétiens et musulmans »* (DL du 28-08), puis dans une longue interview consacrée à la *« résurgence de la foi »* (DL du 26-09). Leurs pseudos interrogent.

don Hyacinthe Baudouin, don Claude Noël des Joyaux et don Baudouin Coste

L'appellation « *don Machin* » est la marque de fabrique de la « ***communauté St Martin*** » censée la rattacher à l'Italie puisque fondée à Gênes en 1976. Elle est « *une association publique cléricale de droit pontifical rassemblant des prêtres et des diacres séculiers vivant leur apostolat en petites communautés au service des diocèses* ». La maison-mère est à Évron en Mayenne. Ses jeunes membres sont généralement issus de familles pieuses et aisées voire aristos. Il faut dire que la « *formation* » coûtait, en 2022, 16 000 € par an.
« *La communauté met ses membres au service des évêques désireux de leur confier des missions apostoliques variées* ». Ses prêtres vivent en communauté d'au moins trois, un genre de commando. La soutane est de rigueur, ainsi que l'attachement au latin et l'opposition au mariage pour tous, malgré une allégeance formelle au concile Vatican II.
Selon *La Croix*, « *elle est devenue l'un des principaux pourvoyeurs du clergé français* » pour pallier à la pénurie de curés. Pour la directrice de *Témoignage chrétien*, « *cette communauté ressemble à un gentil conservatoire des nostalgies. Mais derrière la façade joviale et folklorique de ces don Camillo séduisants et sympas, il y a un fond très réactionnaire et une bataille d'identités qui se joue, notamment face à la religion musulmane* ».
La **communauté St Martin**, comme la FMND, a été mise sous surveillance – pardon, sous « *assistance apostolique* » – par le « *Dicastère pour le clergé* », en juillet dernier et pour trois ans. Des dérives diverses sont constatées, mais l'Église a trop besoin de personnel pour faire la fine bouche…
(source Wikipedia)

■ Le président et le coach du Stade olympique annonéen (rugby) sont allé à **Lourdes** en tant qu'accompagnants (DL du 02-09). Le premier explique : « *Je n'ai pas eu d'éducation religieuse mais, au fil du pèlerinage, on remarque une force dans la foi et on découvre les messages de paix et d'amour envoyés par Jésus et Marie* ».

■ On note dans les colonnes du DL, une présence accrue de l'**Église protestante** (cinq articles en moins de 20 jours) : rentrée de la paroisse de Chomérac (31-08), horaires des cultes dans la vallée de l'Eyrieux (01-09), idem pour Guilherand-Granges (07-09), nouveau pasteur à Tournon et « *culte d'installation* » de la nouvelle pasteure à Guilherand-Granges (18-09).

■ On n'échappera pas non plus aux mouvements de personnel chez les cathos avec le CV complet du sieur de Tarlé, « *baroudeur de la foi* » nommé du côté de la **Galaure** (DL du 06-09). On le retrouvera (DL du 21-09) pour une « *première messe en plein air devant la chapelle Ste Euphémie* ». Le « *staff ecclésiastique* » (sic) aurait souffert du vent, de même que la sono.

■ À **Bourg-Saint-Andéol**, était fêté le « *jubilé* » du « *père* » Emmanuel de Jerphanion (50 ans de carrière), avec moult détails sur le parcours du susdit (DL du 10-09).
Sinon, qu'on se le dise, les trois dernières « *sœurs des campagnes* » de la moitié sud de la France quittent leur prieuré de **Cléon-d'Andran** (DL du 22-09). Avec en prime le classique triple CV.

■ 85 réclames dans le DL en 3 mois, dont près de 70 en septembre ont été relevées pour les établissements catholiques ardécho-drômois. Mouvements de personnel, travaux, extensions, puis préparation de la rentrée et projets, prérentrée, rentrée, nouveautés diverses, interview des directeurs ou directrices, ouvertures de classes, etc.
Le nord Ardèche se taille la part du lion avec entre autres le « *campus* » St Denis, ses 1500 élèves et les 700 000 € investis par la Région.
À Tournon, une page entière était dédiée aux « *nouveautés dans les 5 établissements privés* » (20-09).
À l'école Jeanne d'Arc de Marsanne, « *deux sœurs [logées sur place] enseignent l'éveil à la foi* » (04-09).
À Cruas, « *les nouveaux bâtiments de l'école des Roches ne sont pas opérationnels* » et les effectifs sont en « *baisse sensible* » (05-09).
Préfète et sous-préfet étaient en visite à l' « *école de production* » rattachée à l'ensemble scolaire Charles de Foucauld de Lamastre (18-09).

Jean Debraine

Une brève du 14-09 était titrée ***« Le Kidcat de la paroisse [de Crest] démarre le mardi 17 septembre »***. Animé d'une sain(t)e curiosité, le correspondant du *Mécréant* a voulu en savoir plus. Il s'agirait d'une « *expérience de catéchèse familiale* ». Sur le site des « *acteurs de la responsabilité cathéchétique* », on peut lire : « *Le Kidcat a débuté dans la paroisse de Romans il y a maintenant près d'une dizaine d'années… sous l'impulsion d'une équipe avec le père Damien de Villepoix. Il compte plus d'une centaine d'enfants de toutes les écoles publiques et privées de cette paroisse. Le modèle a été dupliqué par plusieurs paroisses à travers la France et il existe à Crest depuis 2 ans où plus de 70 enfants participent tous les mardis soirs. Il se poursuit pour les ados au collège et lycée avec le Teencat qui rencontre également un grand succès* ».
Le ***Kidcat*** possède même un site dédié, proposant un kit qui va du ramassage scolaire à l'aide aux devoirs, en passant par le goûter (confectionné par les mamans et mamies) assorti de jeux, le passage à l'église, et l'éveil à la foi par groupes. Une sorte de hamburger. Bon appétit !

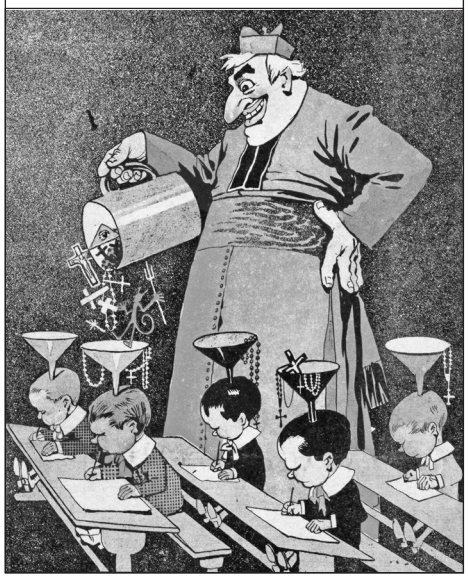

QU'EST-CE QUE LA LIBRE PENSÉE ?

Plongeant ses racines dans l'Antiquité (Socrate, Démocrite, Épicure, Lucrèce...) en passant par le Moyen-âge (François Villon), puis la Renaissance (Érasme, Rabelais, Étienne Dolet, Giordano Bruno), triomphante dans les Lumières du XVIIIème siècle et la Révolution française, la Libre Pensée fut l'œuvre de tous ceux qui refusèrent les vérités révélées et imposées par les autorités et osèrent se dresser un jour pour dire non à l'obscurantisme et à l'oppression.
Fondée en 1847 par la rencontre des militants conscients du mouvement républicain et ouvrier naissant qui se fixaient pour but la laïcité de l'École et de l'État et la lutte intransigeante contre l'oppression religieuse, la Libre Pensée compta parmi ses membres les plus illustres figures du XIX^{e} et du XX^{e} siècle : **François Raspail, Auguste Blanqui, Victor Hugo, Émile Littré, Paul Bert, Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Georges Clemenceau, Émile Zola, Romain Rolland, Victor Basch, Édouard Herriot, Anatole France, Jean Jaurès, Bertrand Russel, Jean Rostand...**

La Libre Pensée repose sur quatre principes fondamentaux que des générations entières de libres penseurs ont mis en œuvre.

Anticléricale, elle refuse toute ingérence des religions dans la société civile et dans les institutions républicaines. Elle agit pour le strict respect de la loi de **séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905**, produit de l'action des libres penseurs. La Libre Pensée est pour la laïcité institutionnelle.

Rationaliste, elle réfute toute vérité révélée, récuse tous les dogmes et considère les religions comme l'une des principales sources d'oppression et d'obscurantisme de l'humanité. Elle estime que l'Homme doit conquérir son bonheur de son vivant et non dans un pseudo-paradis extra-terrestre.

Internationaliste et pacifiste car au-dessus de tout, elle place les intérêts des peuples, elle refuse que les peuples se massacrent pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. Se prononçant pour le désarmement unilatéral, la Libre Pensée est membre des Forces Libres de la Paix.
En 2011, à Oslo, a été fondée l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP).

Sociale, elle milite pour l'émancipation totale de l'individu et refuse toute exploitation économique qui, comme l'oppression politique et religieuse, ne vise qu'à assujettir l'individu au mépris de ses droits légitimes.

LIRE, ÉCOUTER, S'ABONNER, ADHÉRER...

Bulletin d'abonnement au MÉCRÉANT ARDÉCHO-DRÔMOIS

Nom/Prénom :
Adresse :
Courriel :

*Joindre un chèque de **12 €** (pour 1 an) à l'ordre de la Libre Pensée 07-26 pour la version papier (+ version numérique sur demande), ou de **8€** pour la version numérique seule* ***et l'adresser à :***
Daniel RASSAT - 6, rue des Cordeliers - 26150 - DIE

Abonnements aux revues de la Fédération Nationale

LA RAISON (mensuelle) : *1 an = **25 €** (12 n^{os})*

L'IDÉE LIBRE (trimestrielle) : *1 an = **18 €** (4 n^{os})*

Joindre le chèque correspondant à l'ordre de la FNLP et l'envoyer à : Libre Pensée - 10 & 12 rue des Fossés St Jacques - 75005 PARIS avec l'adresse lisible et complète.

Adhésion à la LIBRE PENSÉE

Pour recevoir le bulletin d'adhésion, envoyer un courriel à :
librepensee07.26@gmail.com *ou un courrier à :*
Michel SABATIER 66A route de Rompudes - Louchon - 07200 - MERCUER
Les adhérents bénéficient de tarifs privilégiés pour les abonnements.

Site internet national : **www.fnlp.fr**

La LP sur **France Culture** à 9h40
le 2ème dimanche de chaque mois

Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée : **www.irelp.fr**